

INFO MAIRIE

BULLETIN MUNICIPAL APÉRIODIQUE
QUINCIEUX



Pascal David
Maire

**Chères Quincerotes
et chers Quincerots,**

2020 restera une année que des générations n'oublieront pas ! Si la première vague de la pandémie de Covid-19 a permis de faire émerger une grande solidarité entre tous les habitants, la période suivante a été de toute autre nature. Nous avons été soumis à des attaques terroristes, aux crises sanitaire, économique et sociale, à la multiplication des incivilités, ainsi qu'à une remise en cause permanente de nos symboles et de l'autorité de l'Etat. Ce contexte actuel met notre République à rude épreuve et les occasions de nous diviser, déjà nombreuses, sont renforcées par des oppositions malveillantes. Face à tout cela, je l'ai dit et le répète souvent et à nouveau : « plus que jamais, nous avons besoin d'unité, de soutien et de rassemblement ».

C'est dans cet esprit que nous avons mis en œuvre de nombreuses actions concrètes depuis l'installation, difficile, d'une nouvelle équipe municipale. Cette équipe très motivée, ainsi que les agents communaux, sont mobilisés pour prendre soin des plus fragiles d'entre nous, lutter contre l'isolement, soutenir nos commerçants, faciliter la vie de nos familles et agir aux côtés de nos associations. Vous le constatez, notre commune s'agrandit de jour en jour et nous venons de passer le seuil des 3 500 habitants.

S'il est difficile pour les citoyens de ne pas succomber aux avances des promoteurs, ce qui est objectivement compréhensible, nous pouvons essayer de freiner des habitations anarchiques, contraires à la quiétude et au paysage de notre commune. La conséquence de cette urbanisation doit faire réfléchir aux actions à mener sur les infrastructures et les moyens que nous

devons mettre en place pour accueillir ces nouvelles populations. Les projets issus de notre programme sont déjà en phase d'études comme le pôle médical par exemple ou achevés comme le restaurant scolaire.

Pour mener à bien toutes ces actions mais aussi répondre aux nombreuses sollicitations bien légitimes de nos habitants, j'ai souhaité renforcer notre exécutif municipal en répartissant et en déléguant plus de responsabilités aux élus et ainsi anticiper sur l'évolution démographique de notre commune. Une gestion saine et rigoureuse ne se contente pas de subir mais d'anticiper l'avenir en toute responsabilité.

Comme à chaque parution de ce bulletin, nous vous tiendrons informés des différentes actions et évènements réalisés ou à venir dans notre commune. Les conditions sanitaires de l'an dernier ont considérablement restreint nos activités et nos fêtes. Les « Zéros » ont été privés de leur fête des conscrits, pas de 8 décembre ni d'« Olympiades » pour l'ADACQ, pas de repas pour nos aînés offert par le CCAS et il n'y aura pas, en ce début d'année, notre traditionnelle invitation aux habitants pour les « vœux du maire » ! Pour tous ceux qui possèdent internet, je vous donne cependant rendez-vous sur le site de notre mairie le 16 janvier 2021. Je sais et je suis conscient que quelques-uns d'entre vous n'ont pas d'accès à internet. Je pense à nos aînés.

A vous tous, je vous présente au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de bonheur mais surtout de santé, pour vous et l'ensemble de vos proches. Que cette année 2021 permette le plus rapidement possible de retrouver la convivialité de notre village. Bonne année et prenez soin de vous.



**Accueil
des nouveaux
arrivants reporté**



**Cérémonie
des vœux du Maire
Samedi 16 janvier
sur notre chaîne Youtube**



QR code vœux du Maire



Vincent Gonnet

1^{er} Adjoint Délégué aux Finances locales, Ressources humaines, au Développement économique et aux emplois

Développement économique

Le développement économique de notre commune est essentiel et a fait l'objet de la définition d'objectifs au niveau du programme de notre liste « Quincieux, ma commune » :

- Création d'un pôle médical
- Déploiement d'un nouveau marché
- Mise à jour de la signalisation de nos acteurs économiques
- Amélioration des infrastructures

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, la commission développement économique a travaillé sur ces objectifs et a constitué trois groupes projet :

Projet Ma santé

La première étape de ce projet consiste à définir la typologie du futur pôle médical avec un scénario de développement.

Les participants de ce groupe réunissent les compétences métiers, urbanisme et financière indispensables à la réussite d'un tel projet.

Projet Mon marché

La commission souhaite aller plus loin qu'une simple mise en place d'un marché et a reformulé l'objectif : « Dynamiser le centre du village », le marché étant alors une composante essentielle à l'animation du centre village.

Les acteurs de ce projet viennent d'horizons différents : producteurs, commerçants, associations, élus... et ont la volonté d'animer la vie de notre village.

Projet OUKONVA

Les commissions développement économique, voirie et communication se sont associées afin de définir un plan de déploiement budgétaire et échéancé d'une nouvelle signalisation.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancement de ces trois projets.

Dans un premier temps, l'objectif prioritaire que nous avons fixé est l'amélioration des infrastructures de manière à pouvoir offrir à nos habitants des moyens de communication performants particulièrement nécessaires dans le contexte actuel.

Point sur la couverture des réseaux mobiles

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de communication de la commune, nos équipes sont entrées en négociation avec la société CELLNEX, mandatée par l'opérateur Bouygues, qui souhaitait améliorer sa présence sur la commune.

Un bail de 12 années, reconductible tacitement par période de 12 ans, a été signé afin de contractualiser la construction d'une nouvelle antenne relais dans le courant du premier semestre 2021.

Cette nouvelle antenne sera installée au lieudit « sous le bourg », sur un terrain communal non loin du circuit de modélisme, générant de plus, un revenu annuel de 7 000 euros pour la commune.

Nous avons obtenu que cette antenne soit mutualisée afin de permettre à deux autres opérateurs (négociations en cours, entre autres avec Orange) d'installer également leurs relais.



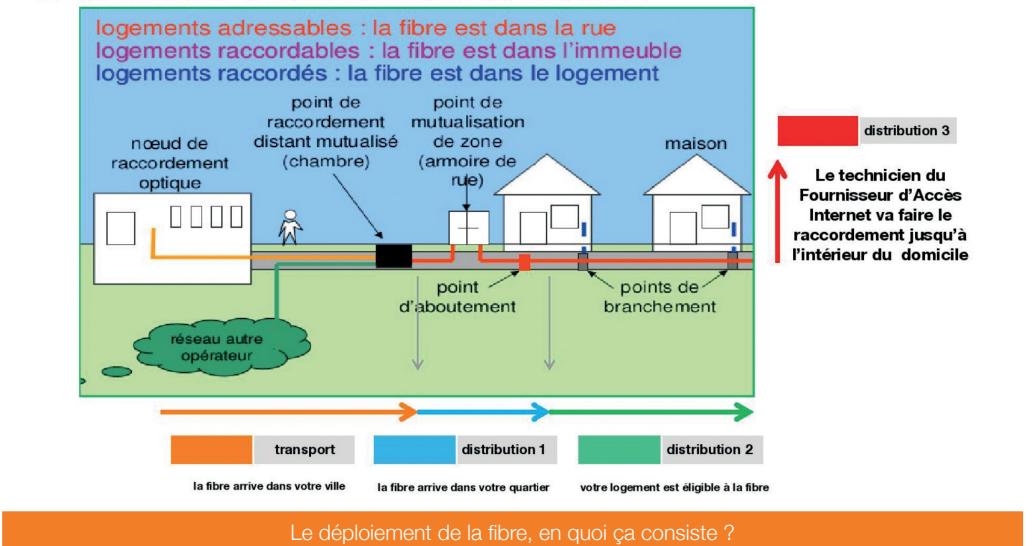
La couverture réseaux mobiles sur Quincieux devrait ainsi se trouver renforcée d'une manière significative :

- Antenne relais sous le Bourg : Bouygues / Orange en attente / en discussion
- Antenne relais Chemin des Bruyères : Bouygues / Orange / SFR
- Antenne relais Chamalan : Free
- Antenne relais En Chuel : Free

Tous les membres de la commission économique restent à l'écoute afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les habitants.

D'avance merci à tous pour votre réponse à notre questionnaire « Projet Ma santé ».





Point sur le déploiement de la fibre optique

Dans la précédente Info Mairie, nous avions fait le point sur le déploiement de la fibre optique sur la commune.

Nous tenons à remercier la direction des services techniques de la commune qui a été présente au quotidien sur le terrain de manière à suivre l'avancement des travaux planifiés par Orange avec ses sous-traitants.

Les chantiers indispensables (Génie Civil -GC- ou Aérien -AE-) à la finalisation de l'infrastructure « fibre », en particulier pour les hameaux sont bien avancés :

- L'armoire de la Chapelle est raccordée (GC) au réseau principal de Orange via le Rivat.
- Orange a négocié avec SFR la liaison des boîtes de raccordement installées à Billy le Jeune, aux armoires implantées à Ambérieux par SFR.
- Veissieux est relié (GC) à l'armoire du boulodrome.
- Billy le Vieux est relié (GC) au réseau en provenance de Veissieux.
- Varennes est raccordé à l'armoire du boulodrome par réseau aérien avec quelques poteaux qui ont été implantés en complément des travaux GC.
- Jérusalem a été raccordé (GC + réseau Aérien) à l'armoire de la route de Neuville.
- Le Port Masson est raccordé (GC) au réseau de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Ces travaux importants de Génie Civil et de réseau aérien réalisés devront être complétés sur certains secteurs par le tirage de la fibre, dans les fourreaux mis en place, afin de relier les boîtes de raccordements.

Le planning détaillé de ces derniers travaux n'est pas encore disponible compte tenu des nombreux arbitrages à faire au niveau du territoire de la Métropole.

Le 2 novembre, nous avons fait le point avec la direction d'Orange qui nous a informés que sur Quincieux, 1 000 logements étaient maintenant raccordables sur un total de 1 927 logements, soit une couverture de 52% identique à celle de l'ensemble de la Métropole.

Il convient de rappeler que l'engagement de Orange au niveau de la Métropole est que tous les logements soient raccordables en 2022.

Nous vous rappelons les informations communiquées dans l'Info Mairie du mois de juin, elles restent d'actualité :

Les habitants peuvent connaître l'éligibilité à la fibre de leur logement en se connectant sur le site de leur fournisseur d'accès. Il est important de préciser que ces derniers doivent, au préalable, intervenir sur le réseau Orange, en particulier au niveau des armoires afin de permettre le raccordement de leurs clients.

- Pour Orange : www.reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique
- Pour SFR : www.sfr.fr/carte-couverture-reseau-sfr-fibre-optique
- Pour Bouygues : www.bouygestelecom.fr/reseau/cartes-de-couverture-reseau-fixe
- Pour Free : www.free.fr/offre/fibre-optique

D'autre part, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) met à la disposition des habitants un site web qui indique avec précision les zones raccordables.

Attention, ce site n'est pas mis à jour en temps réel, mais uniquement tous les trois mois : <https://cartefibre.arcep.fr>



Monique Aubert
2^{ème} Adjointe
Déléguée au
Développement
solidaire, à la
jeunesse et aux
séniors

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

17 mars : 1^{er} confinement

En raison du confinement lié à la pandémie, les seniors étaient privés d'un certain nombre de visites et de sorties.

Afin de s'assurer que tout se passait bien pour eux, M. le Maire et président du CCAS, Pascal David, a mis en place un dispositif de surveillance animé par les services municipaux.

Un recensement ciblé a fait état des personnes fragiles, soit pour des problèmes de mobilité soit de vulnérabilité. Chaque personne identifiée a été contactée par téléphone et a fait l'objet d'un suivi personnalisé (suivant leur demande) : soit un appel téléphonique régulier, soit la mise en place de visites régulières à domicile faites par notre police municipale, et pour deux personnes, la livraison de leurs courses.

Le magasin UTILE avait également organisé un service de livraisons à domicile avec l'aide de nombreux bénévoles, ainsi peu de personnes ont eu besoin des services municipaux.

Les livraisons de médicaments étaient également effectuées par la pharmacie Journé, ce qui a permis une surveillance des personnes fragiles.

Les personnes connues pour être accompagnées par leurs familles, leurs voisins ou l'association ADMR n'ont pas été répertoriées. Il a été décidé de ne pas interférer afin de ne pas perturber les organisations déjà en place.

26 octobre : 2^e confinement

Trois membres du CCAS ont pris le relais des services municipaux pour contacter les personnes fragiles.

L'entraide et la solidarité sont au cœur du dispositif mis en place par la municipalité durant les confinements.

La situation de cette crise sanitaire va évoluer dans les prochains mois. Si les circonstances devaient être plus difficiles, les services municipaux et les élus seraient toujours à l'écoute et au service de ces personnes.

Accueil de loisirs périscolaire

L'accueil de loisirs périscolaire géré par la commune est ouvert :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30
- Mercredi Croc'Loisirs de 7h30 à 18h30 (accueil possible en journée et demi-journée avec ou sans repas).

Vos enfants sont accueillis au sein des écoles maternelle et élémentaire.

Croc'Loisirs

De vrais aventuriers, ces enfants ! Pour en savoir plus, retrouvez leur programme d'activités des mercredis sur www.quincieux.fr (rubrique Enfance & Jeunesse - Périscolaire)

Contacts :

- Accueil périscolaire Maternelle : Marie-Laure Couly
- Accueil périscolaire Elémentaire : Mireille Felesmino
- Responsable du service Enfance Jeunesse Claire Thevenin / Camille Capra 06 86 06 43 63 ou eje@quincieux.fr



Fin d'année pour nos aînés

En raison de la crise sanitaire et des préconisations strictes de l'État pour les manifestations en milieu clos, les membres du CCAS ont décidé d'annuler le repas prévu le samedi 12 décembre.

Heureusement, le traditionnel colis de Noël (236 colis) composé uniquement de produits locaux à été porté au domicile de chacun de nos aînés dans le respect des mesures barrières

En attendant des jours meilleurs, prenez soin de vous et rendez-vous en décembre 2021, pour renouer avec la tradition et cette belle journée appréciée de tous.





Le centre multi-accueil Matin-Câlin



Matin-Câlin accueille les jeunes enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, toute la journée, le matin ou l'après-midi selon vos besoins.

Cette petite structure, gérée par l'association ACOLEA, dispose d'un agrément pour recevoir 12 enfants dont 10 viennent de 3 à 5 jours par semaine et sont encadrés par 5 professionnelles de la petite enfance : une directrice, éducatrice de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture, deux animatrices titulaires d'un CAP petite enfance. Un agent d'entretien assure tous les soirs la propreté des locaux.

Matin-Câlin est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et fermé durant une semaine pour les vacances de printemps, quatre semaines en août et une semaine entre Noël et le jour de l'An.

Les enfants se retrouvent pour diverses activités libres ou plus structurées (puzzles, lego, voitures, dinette ...), faire des activités de psychomotricité ou du vélo dans la cour goudronnée.

Nous favorisons les activités libres et symboliques pour laisser place à l'imagination et à la construction des enfants.

Les enfants ont bénéficié, sur l'année 2019-2020, de plusieurs séances « autour du conte » et de marionnettes, avec une intervenante extérieure.

Nous avons mis en place un petit journal de la crèche (photos, recettes, points santé et pédagogie...), permettant aux familles d'avoir un retour sur le quotidien de leurs enfants.

Avant l'arrivée de la COVID 19, des sorties à l'extérieur étaient organisées dont quatre à l'école maternelle, pour partager des temps festifs et préparer les plus grands à leur future rentrée des classes.

Nous organisons habituellement des rencontres avec les familles : le goûter des parents, la fête de Noël et celle de fin d'année scolaire.

Un partenariat avec la médiathèque permet aux enfants les plus âgés de bénéficier d'un temps autour des livres.

Modalités d'inscription :

Pour faire une demande de pré-inscription pour une place à temps complet (supérieure à 1 jour par semaine, pour la rentrée de septembre 2021), les conditions d'inscription sont disponibles sur www.quincieux.fr dans la rubrique petite enfance. Un dossier de pré-inscription est à compléter et à déposer en mairie entre janvier et avril 2021. La commission d'attribution des places se tient chaque année courant mai.

Pour de l'accueil occasionnel, n'hésitez pas à contacter la directrice Laïs Oeuillet au 04 72 26 32 93, de préférence le lundi ou vendredi ou par mail à matin.calin@acolea-asso.fr.

Accueil de loisirs vacances scolaires

Pour accueillir vos enfants durant les vacances scolaires, une convention a été signée avec la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Pour connaître les modalités de ce service, vous devez les contacter directement.

Acti jeunes de Saint-Germain
au 04 78 91 21 88
ou par mail à actijeunes@sgmo.net

Les programmes sont à retrouver sur www.quincieux.fr dans la rubrique « périscolaire » avant chaque période de vacances.



À faire connaître aux jeunes de notre entourage : la Mission Locale

Nombreux sont les jeunes très heureux d'avoir un jour poussé la porte de la Mission Locale. Selon l'enquête de satisfaction de 2019, ils sont 89,2% à être satisfaits et très satisfaits.

Mais certains jeunes n'ont pas encore osé le faire pour de multiples raisons.

C'est pourquoi, dans le cadre du « Plan d'Investissement 100% inclusion » porté par l'État, la Mission Locale a développé une action ayant pour objet de repérer, capter et mobiliser les jeunes de 16 à 29 ans, non connus, ne fréquentant plus les structures d'insertion ou encore en situation d'exclusion ou de marginalisation.

En mobilisant l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, il s'agit de mettre en œuvre une démarche continue de coopération afin de repérer et accompagner ces jeunes dit « invisibles ». La Mission Locale assure le rôle de facilitateur auprès de tous les partenaires.

Ainsi, jusqu'en septembre 2021, la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône dispose de deux « conseillers de proximité », chargés de mener à bien cette démarche de repérage :

- M. Sébastien Ozan pour le territoire de Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp et Sathonay-Village,
- Mme Elsa Benoit pour les communes du Val de Saône et Caluire-et-Cuire.

Les objectifs visés sont : identifier les jeunes, tisser des liens avec eux, leur faire connaître les structures d'insertion ainsi que les services qu'elles proposent, mettre en place des actions pour les remobiliser (sportives, culturelles, de formation, d'accès à l'emploi...).

Une cellule opérationnelle rassemblant périodiquement les partenaires de terrain réfléchit aux actions de repérage, évoque les situations des jeunes déjà repérés et propose des réponses sur mesure (stratégie personnalisée) afin de permettre à ce public de réintégrer un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les compétences pluridisciplinaires des acteurs, leur complémentarité, ainsi que l'offre de services de chacun de ces partenaires font la force de cette nouvelle action.

Un projet qui a du sens et qui démontre son intérêt au quotidien sur le terrain. Un projet à faire connaître aux jeunes de notre entourage...

Sébastien Ozan
07 57 45 92 54
s.ozan@mlpnvs.org

Elsa Benoit
06 66 19 07 02
e.benoit@mlpnvs.org



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Hervé Rippe
3^{ème} Adjoint
Délégué à la Vie associative et culturelle

Le mercredi 26 décembre 1792, une très grande journée pour la commune

En effet, ce mercredi 26 décembre 1792, de l'an premier de la République Française, la municipalité* et le conseil général de la commune** extraordinairement assemblés, dans le lieu ordinaire de leurs séances, après avoir entendu le procureur de la commune*** se sont déplacés dans le presbytère de cette commune, pour prendre possession des registres des actes de naissance, mariage et décès, après en avoir dressé l'inventaire.

Ils ont trouvé dix-huit cahiers contenant des baptêmes, mariages et enterrements entre 1591 à 1792. Tous ces registres ont été transportés dans la maison commune, pour nous conformer sur cet objet à la loi du 20 septembre 1792, fait et clos ledit jour et an que dessus, à Quincieux et ont signé ceux de nous qui l'on su faire. Allemand Maire, Souilly Desvignes, Garnier procureur commune.

Quelques explications :

Organisation d'une commune sur la période 1789 à 1795 de par la loi du 14 décembre 1789 :

* La municipalité appelée corps municipal, était constituée d'officiers municipaux dont M. le Maire, lequel était le chef de ce corps municipal.

** Le conseil général de la commune était composé du corps municipal (Maire compris), de notables et du procureur de la commune. Ce conseil général a été en place de 1789 à 1795.

Dans les communes de moins de 500 habitants, le corps municipal était composé de trois membres dont le Maire et les notables au nombre de six (ils devaient être le double du corps municipal). Ce qui faisait avec le procureur 10 personnes siégeant au conseil général.

*** Le procureur de la commune était, comme tous les membres du conseil général, élu par les citoyens actifs, eux-mêmes citoyens actifs et pour une durée de 2 ans comme le Maire, mais n'avait pas de voix délibérative.

Qu'est-ce qu'un citoyen actif : pour être « citoyen actif », il fallait avoir au moins 25 ans, résider dans la ville ou le canton depuis au moins une année, être inscrit au rôle de la garde nationale dans la municipalité du domicile, avoir prêté le serment civique et acquitté le paiement d'une contribution directe égale à trois jours de travail.

A l'opposé, les citoyens passifs étaient : les femmes, les personnes en état d'accusation, les faillis, les insolubles et les domestiques, particulièrement nombreux à l'époque, qui sont exclus du droit de vote comme citoyens non indépendants.

Bibliographie :

Registre des délibérations du CM de 1791 à 1804 de Quincieux.

De Luce Marie ALBAGES : « Les Citoyens actifs » Histoire par l'image.

François FURET « La Révolution »

Albert SOBOUL « Dictionnaire historique de la Révolution »

Texte recueilli auprès de Christian Sollier



Un bilan contrasté pour les activités culturelles et les associations en 2020

- L'activité humaine pourrait être responsable de l'apparition de nouveaux virus.
- Laurent Simula, économiste : « Ce virus remet en cause l'aspect humain de la mondialisation ».
- Un petit virus a « confiné » le monde, il a paralysé l'économie mondiale, il a ôté la vie de milliers de personnes et les moyens de subsistance de millions d'autres.

Vous vous demandez : « mais pourquoi cet article commence-t-il par ces phrases ? »

C'est un simple constat qui a malheureusement bloqué tout ce que nous aimons sur notre commune.

Les conscrits n'ont pas pu avoir lieu et malgré l'objectif de les reporter en septembre et les efforts de la présidente et de l'ensemble de la classe en 0, patatra... le virus !

Le 8 mai s'est déroulé d'une manière particulière, toujours à cause de ce maudit virus.

Pascal David et André Lorchel ont déposé une gerbe au monument aux morts. Nous étions peu nombreux comme le précisait le gouvernement. Nous remercions l'ensemble musical qui a néanmoins souhaité être présent en petit comité (5 personnes).

Ainsi, le devoir de mémoire a été fidèlement rempli dans le respect des mesures nécessaires de protection sanitaire.

L'appel du 18 juin 1940 n'a pas été oublié, nous avons fait apparaître un article « L'appel du 18 juin 1940, acte fondateur de la Résistance » sur le site de la mairie avec un lien vers les Archives Nationales.

Feu d'artifice : nous n'avons pas eu l'occasion de fêter le 14 juillet malheureusement et toujours pour la même raison, un virus qui nous ennuie et nous mène la vie dure.



Le forum des associations a été maintenu et non sans mal :

- Sens de circulation,
- Gel à l'entrée,
- Port du masque.

Le samedi 12 septembre, à l'EMP et malgré les contraintes sanitaires, nous avons eu du monde. Eh oui, pour une fois, le virus, nous l'avons laissé derrière nous !

En parallèle du forum, nous avions mis en place, en relation avec les aides de la Métropole dans le cadre « Culture hors les murs », le « **Poèmaton** ». Quelques 120 personnes ont eu le plaisir d'écouter un poème et de repartir avec le texte.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Cérémonie du 11 novembre

Et pour toujours maintenir un peu de vie, nous vous avons présenté l'exposition **« photo de rue »**.

Pratiquer la photographie avec la maladie de Parkinson, c'est possible !

« Photographes et Parkinsoniens » est née de l'expérience de Thierry Peyronny, atteint de la maladie de Parkinson.

www.photographes-et-parkinsoniens.org

Les objectifs de l'association :

- Inciter et aider les personnes atteintes de la maladie à pratiquer la photographie.
- Changer le regard du public sur cette pathologie.

Événement QUINCIEUX
Du 4 au 31 octobre 2020

Exposition  **Photo de rue**

Thierry Peyronny
Mairie
PUBLIC
Tout public
ACCÈS
> Gratuit
> Entrée libre

Renseignements > www.quincieux.fr

Le 11 novembre, nous n'avons pas réussi à commémorer comme il se doit cette date si importante pour tous les français.

Mais comme pour la commémoration du 8 mai, un petit comité s'est rendu au monument aux Morts pour déposer une gerbe et faire une minute de silence à l'honneur de nos morts qui sont tombés pour notre liberté.

Et pour 2021 ?

La Biennale de la danse organise la 13^e édition du défilé, plus grande parade chorégraphique d'Europe mobilisant des amateurs placés sous la direction de chorégraphes. Initié en 1996 dans le cadre de la politique de la ville, le défilé entend rassembler et faire se rencontrer les générations, les cultures et les divers groupes sociaux.

Le groupe Val de Saône/Lyon 5^e et 9^e piloté par la MJC Neuville et dirigé par la Cie Virevolt (cirque chorégraphique) a le plaisir de porter son projet artistique **« Connexions ! »** aux côtés de l'artiste africain Eddy Kamuanga (artiste peintre) dans le cadre de la saison Africa 2020 portée par l'Institut français.

Il est encore possible de rejoindre le projet en s'inscrivant à des ateliers danse ou percussions qui débutent en janvier.

Les ateliers sont ouverts à tous à partir de 10 ans, seul, en famille ou entre amis.

Contact et infos :
mjcaniglobale@wanadoo.fr

Défilé de la Biennale de la danse 2021
Groupe Val de Saône/Lyon 5^e et 9^e

 **BIENNALE DE LA DANSE**  **Connexions!**

Prédéfilé le 9 mai / 14h30
Neuville s/S-Pleurieu s/S

Défilé le 30 mai / 14h30
Tressoux-Bellecour



Participez aux ateliers
Danse - cirque - percussion - fabrication costumes - technique char

Gratuit & ouvert à tous à partir de 10 ans, sur inscription auprès de Ludovic SCHNEIDER mjcaniglobale@wanadoo.fr



Nous espérons très fort pouvoir reprendre une vie normale. L'espoir fait vivre !!
L'ensemble des membres de la commission est disponible et à votre écoute.
Notre souhait est de vous apporter notre aide et notre soutien. Nous restons à vos côtés.

Les membres de la commission :

Hervé Rippe, Monique Aubert, Jacques Mongoin, Patrick Audemard, Pascal David, Ludovic Gallezot, Anne-Marie Geist, Nicolas Jalenques, Marie Leture, Raymond Lopez, Odile Mirgues-David, Christian Sollier.



MÉDIATHÈQUE
DE QUINCIEUX

Médiathèque ESQALE



Les Impromptus de l'Ecole de musique

Durant cette année 2020

On pensait vous dire que la médiathèque allait souffler sa première bougie, que nous étions fiers d'elle et que son succès fulgurant nous avait galvanisés. On se serait alors vanté des 300 visiteurs par semaine, de l'explosion du nombre de prêts ; on vous aurait aussi parlé des animations qui allaient fleurir ça et là, et de l'apéro musical qui s'annonçait dément. On aurait bien sûr continué d'inviter les habitants à passer un moment à la médiathèque, pour bouquiner, retrouver des amis ou boire un café. On aurait également incité les enfants à se mettre en chaussettes, faire leurs devoirs au calme ou encore venir goûter au jardin.

Mais lorsqu'il a fallu dresser le bilan 2020, on a eu un temps d'arrêt : « oui mais là... qu'est-ce qu'on raconte quand on n'a rien pu faire comme prévu ? ». Alors on a rembobiné le film et, finalement, on s'est rendu compte qu'il s'en était passé des choses, même si on ne les avait pas vues venir...

En regardant dans le rétro du premier trimestre 2020, on dénombre avant tout quelques belles animations : la participation au **prix Summer de la fête du livre de Bron** avec le comité de lecteurs, **l'accueil des Impromptus de l'école de musique**, et nos premières propositions pour les enfants pendant les vacances de février, avec des sessions de jeux vidéo et des séances de raconte-tapis, admirablement animés par deux de nos bénévoles, Corentin et Josette.



SwitchParty !

Puis il y a eu en mars la rupture, franche, avec vous, notre équipe de bénévoles et nos missions premières : vous accueillir et vous prêter des livres, des films et de la presse. Passée la stupéfaction, nous avons continué en coulisses (de cuisine) d'enrichir le catalogue et d'équiper les ouvrages, mais sans pouvoir vous prêter le moindre document. Alors, nous avons créé le fanzine numérique **Esqale'hope** et, surtout, notre chaîne Youtube avec ses

« **Contes à la Maison** » qui ont connu un succès inattendu. Bien heureusement, l'emprunt a pu finalement reprendre grâce à la mise en place d'un système de réservations et de retraits de document (le désormais célèbre « **Clique & Collecte** »), puis dans la médiathèque cet été avec des protocoles sanitaires renforcés.



Les Contes au jardin

En juillet, nous avons profité du répit général pour inaugurer la saison des « **Contes au jardin** » plébiscitée par les enfants. En septembre, nous avons eu l'immense plaisir d'accueillir en extérieur la compagnie Chiloé avec une installation artistique et poétique inédite, « **le Poëmaton** ».

Puisque nous avons dû de nouveau fermer nos portes en novembre, les réservations à distance et le retrait des prêts sur rendez-vous ont pris le relais. Mais cette fois-ci, il ne nous a fallu que 4 jours pour être opérationnels ! Et comme les écoles sont ouvertes, nous avons la joie de pouvoir les ravitailler en livres et même, d'aller officier au cœur des classes : place aux « **Contes à l'école** » !

En 2020, c'est finalement hors-nos-murs ou entre vos murs que nous avons pu vous retrouver et vous proposer de quoi lire, voir, rire, pleurer, raconter, apprendre, réfléchir, rêver. Pour une médiathèque fraîchement construite dans le but d'accueillir généreusement et en ses murs, le plus large public possible, reconnaisez que c'est un comble ! Mais fort heureusement, nous avons pu développer des alternatives et des nouveaux services, comme dans l'immense majorité des bibliothèques de France ; et ce, sans subir de pression économique, ni nous inquiéter de la survie de notre établissement. Nous sommes pleinement conscients de notre chance.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

En 2021, nous continuerons de soutenir nos libraires indépendants en leur achetant les livres que nous vous prêtons. Nous continuerons de mettre à votre disposition les saisons culturelles des théâtres, cinémas et salles de concert de notre territoire. Nous continuerons de penser à plusieurs, avec nos partenaires culturels associatifs ou institutionnels locaux, l'offre culturelle et les services dont vous avez besoin. En 2021, du mieux que nous pourrons, nous continuerons de prendre soin de vous.

2020 en chiffres

C'est moins qu'en 2019 (forcément) mais mieux que dans l'ancienne bibliothèque !

 **860**
adhérents actifs

 Environ
19 000 prêts

C'est chaque année et c'est pour vous, pour un choix plus riche et plus varié :

- Achat de :

 **60** DVD

 **410** livres

 **31** abonnements
à des magazines

- Emprunt de 500 livres et 300 DVD à la bibliothèque municipal de Lyon

C'est nouveau et c'est toujours disponible en ligne :

 Pas loin de **5 000** vues
cumulées pour la saison 1 des
« Contes à la maison » sur Youtube

 **Des millions** de ressources
numériques gratuites (presse,
autoformation, contenus pour
enfants)

2021 : mode d'emploi

Accès à la médiathèque et prêt de documents :

- Si nous devons fermer au public, avec un service de réservation et de retrait de documents possible, voici le fonctionnement :
 - Réservez vos documents en ligne sur notre site internet, sur l'appli BibenPoche, par téléphone ou par mail.
 - Puis venez retirer votre commande lors du rendez-vous que nous aurons fixé ensemble.
- Si nous pouvons rouvrir au public sous conditions d'accueil aménagées, voici les horaires d'ouverture :
 - mardi & jeudi : 16h-18h30
 - mercredi : 10h-12h/14h-18h
 - samedi : 10h-12h

Le site internet : avec ses ressources numériques gratuites, le catalogue en ligne et l'accès au compte emprunteur, il est l'outil incontournable pour vous permettre de profiter pleinement de notre offre.
<https://bibliothèque.quincieux.fr>

Retour des documents :

Utilisez la boîte de retour accessible 24h/24 et 7j/7. Les documents seront placés 3 jours en quarantaine avant d'effectuer leur retour et de les ranger en rayon.

Les Nuits de la Lecture 2021

Rencontrez l'illustrateur de BD Jocelyn Joret le samedi 23 janvier à 17h à la médiathèque puis suivez sur les réseaux à 18h la Battle BD !



ESQALE est sur les réseaux

Retrouvez l'actualité et les clins d'œil de votre médiathèque sur
 esqalemediatheque
 esqale_mediatheque_quincieux

Découvrez également « Les contes à la maison » sur la chaîne Youtube
 Médiathèque ESQALE Quincieux

Contacter l'équipe

8 chemin de Saint Laurent
04 78 91 16 25
mediatheque@quincieux.fr
<https://bibliothèque.quincieux.fr>



Michèle Mureau
4^{ème} Adjointe
Déléguée au patrimoine bâti, aux équipements sportifs et de loisirs et au cimetière communal

Maintenance des bâtiments municipaux

Un bâtiment est une enceinte qui abrite des activités. Un bâtiment, dans sa définition d'édifice, naît, vit et se détruit. Sa vie s'étend sur une période de l'ordre du demi-siècle. Au cours de la vie du bâtiment, vont se dérouler des transformations, des rénovations : façades tous les 10 ans, chauffage tous les 20 ans, peintures intérieures tous les 10 ans, etc. Puis le temps fera son œuvre d'usure. Une bonne maintenance retardera ses effets négatifs.

La Tour Eiffel est une bonne illustration, exemple de cette vie imprévisible, mais dont la maintenance a permis la pérennité.

Les spécificités techniques de nos bâtiments la réglementation complexe obligent la municipalité à avoir une politique de maintenance du bâti, rigoureuse et rationnelle. Pour cela, une méthodologie de gestion a été élaborée.

Les bâtiments vont être décomposés en éléments simples ou équipements auxquels vont être affectées des tâches, préventives ou correctives, à réaliser. Le cycle d'observation se déroulera sur un an.

Sur chaque équipement, vont s'exécuter des interventions qui auront un caractère soit :

- **Réglementaire** : concerne les obligations découlant de textes, principalement le règlement de sécurité, dans les Établissements Recevant du Public (ERP), tels que **la mairie, les écoles, la médiathèque, l'EMP, la MJC, le tennis, le boulodrome et le restaurant scolaire** qui sera aussi concerné par le règlement sanitaire départemental. Le code du travail s'appliquera également partout, dans les locaux cités ci-dessus et autres bâtiments ne recevant pas de public, lorsque ces derniers accueillent des employés et salariés de la mairie, tels que le **centre technique municipal**.

- **De suivi technique.**

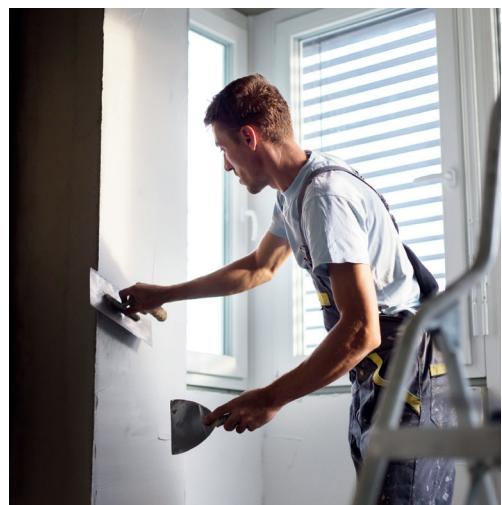
- **Corrective** : pour les interventions de dépannage.

- **De travaux** : pour toutes les améliorations programmées.

Toutes les interventions réalisées dans les ERP, réglementaires ou qui relèvent de la maintenance préventive et corrective, sont consignées dans un registre de sécurité qui sert à justifier, lors des commissions périodiques de sécurité, le bon entretien et la bonne maintenance des équipements, conformément à la réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens.

La commune est propriétaire également de bâtiments ne relevant pas de la réglementation ERP. Elle doit assurer la maintenance de ces locaux loués selon les règles qui régissent les obligations du propriétaire et de l'occupant.

Les obligations communales relatives à l'entretien et à la maintenance des bâtiments et équipements, ainsi que les travaux d'amélioration programmés volontairement par la municipalité, sont chiffrés et transcrits annuellement dans le budget prévisionnel de la collectivité. Ce budget fluctue, d'une année à l'autre, en fonction des aléas : usure prématurée des équipements due à une mauvaise utilisation, aléas climatiques, vandalisme, etc.



Maison Lacour à la Chapelle

Les habitants de la Chapelle se posent la question sur le devenir de cette propriété. La commune est dans l'attente de la réponse de l'Etat concernant la rétrocession de cette bâtie. Tant que nous ne sommes pas propriétaire, nous ne pouvons pas mettre en place un plan d'action.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)

La mise en accessibilité des bâtiments ERP est une réglementation qui s'impose aux collectivités territoriales, comme aux bailleurs et exploitants privés (commerces, cinéma, théâtres, etc.).

Les dérogations sont possibles, mais elles doivent être justifiées : impossibilités techniques de mise en accessibilité, patrimoine classé ou inscrit au titre des monuments historiques.

Le dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), institué par l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, permet au gestionnaire ou propriétaire d'un Établissement Recevant du Public (ERP) ou d'une Installation Ouverte au Public (IOP), de réaliser l'accessibilité de son établissement. Celui-ci s'engage à réaliser et à financer des travaux dans un délai déterminé, en contrepartie de la levée des risques de sanction. La procédure varie selon la durée du programme et le nombre d'établissements concernés.

La municipalité a adressé son Ad'AP au préfet lors du mandat précédent, en tenant compte des diagnostics accessibilité réalisés en 2009 - 2010, sur chacun de nos ERP. Certaines réserves ont été levées par la démolition et la reconstruction de certains bâtiments, tels que le bâtiment qui abritait à l'origine la salle G. Parent et la bibliothèque ou encore le restaurant scolaire. D'autres travaux ont été réalisés dans les vestiaires du Foot, ou encore à la MJC.

À cause de la Covid, mais également pour des raisons financières, la commune ne pourra pas forcément respecter le calendrier adressé au Préfet, les prévisions de 2020 n'ayant pas été réalisées. Il s'agit donc de faire preuve de bon sens et de prioriser nos actions qui concerneront, essentiellement, la signalétique et l'amélioration des cheminements, notamment sur la mairie et les écoles. Une mise à jour de nos diagnostics accessibilité de 2010 se fera en amont pour se conformer aux nouveaux textes apparus en 2014, et impliquera de nouveaux chiffrages et devis.

Nous avons théoriquement jusqu'en 2024, pour réaliser les travaux de mise en accessibilité de nos ERP, que nous avons programmés et notifiés au Préfet dans notre Ad'AP.

Cimetière

Au cimetière, lorsque des concessions arrivent à échéance, des plaques sont posées afin de retrouver les concessionnaires ou ayants-droit (une vingtaine à ce jour).

Si celles-ci ne sont pas renouvelées dans les 2 ans, les concessions peuvent être reprises par la commune. Ensuite, une entreprise est mandatée pour les nettoyer.

L'accès au cimetière se fait aux horaires suivants :
Eté 8h/19h - Hiver 8h30/17h.

Il est proposé des concessions simples ou doubles, ou des cavurnes.

La sépulture dans le cimetière est réservée aux personnes domiciliées dans la commune ou non domiciliées mais qui ont un droit dans une sépulture familiale. Les concessions ne peuvent pas être retenues à l'avance.

Vous pouvez disposer soit d'une concession de 2 ou 4 m², soit d'une case de columbarium ou d'une cavurne pour une durée de 15 ou 30 ans.

Durée	Surface	Tarif
Concession classique		
15 ans	2m ²	100 €
15 ans	4m ²	250 €
30 ans	2m ²	200 €
30 ans	4m ²	500 €

Durée	Tarif
Case de columbarium	
15 ans	450 €
30 ans	900 €
Cavurne	
15 ans	300 €
30 ans	600 €

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le service chargé de la gestion du cimetière, en mairie.



Urbanisme, Habitat et Cadre de vie

Modification du PLU-H

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) a été approuvé le 13 mai 2019.

Une modification de ce PLU-H a été engagée par les services de la Métropole de Lyon de manière à mieux accompagner la mise en œuvre du nouveau projet métropolitain ainsi que les projets locaux.

Celle-ci s'inscrit dans un objectif de renforcement de la dimension environnementale et sociale tout en préservant les espaces naturels et agricoles.

Cette procédure est lancée et devra intégrer pour la commune :

- L'actualisation du volet habitat du PLU-H avec obligation légale d'établir un recensement des terrains susceptibles d'accueillir des logements.
- La clarification de l'écriture du règlement sur quelques points.

Les modifications proposées doivent, bien entendu, être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en vigueur, ne pas remettre en cause les orientations de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de notre commune, ne pas réduire les zones naturelles ou agricoles et ne pas diminuer les espaces boisés classés ou les protections patrimoniales bâties.

Le calendrier prévisionnel de cette procédure de modification est le suivant :

- Recensement des points de modification jusqu'à fin 2020.
- Enquête publique au 4^e trimestre 2021.
- Approbation en Conseil à la fin du 2^e trimestre 2022.

De manière à respecter ce calendrier, le service urbanisme a réalisé un important travail d'identification des modifications souhaitées dans l'intérêt général et le respect des règles fixées par la Métropole.

Le 10 novembre, les propositions de modifications ont fait l'objet, sous la présidence de Pascal David, d'un débat entre les élus membres de la commission d'urbanisme de la commune : un dossier documenté a ainsi été constitué et, après approfondissement, a été envoyé au service compétent de la Métropole.

La commission d'urbanisme a travaillé en toute indépendance de manière à respecter les engagements pris lors de la campagne municipale et qui sont en parfaite cohérence avec les objectifs métropolitains :

- Permettre le développement d'un habitat raisonnable et intégré en particulier pour les zones d'implantations collectives.
- Limiter l'expansion urbaine en protégeant les espaces agricoles et naturels.
- Encourager une offre en logements aidés pour les jeunes et les aînés.

Les habitants pourront s'exprimer et leur avis sera sollicité lors de l'enquête publique du dernier trimestre 2021. Nous vous remercions par avance de vos éventuelles remarques ou suggestions.

Restaurant scolaire

Ça y est, le nouveau restaurant scolaire a ouvert ses portes. Après une réception de l'ouvrage début novembre et de nombreuses réserves à lever, par les entreprises, la commission de sécurité a donné, le 4 décembre 2020, un avis favorable à l'ouverture du bâtiment avec pour seule prescription : la signature de l'arrêté d'ouverture par M. le Maire. Un grand « BRAVO » à notre directeur technique et son équipe qui, quotidiennement, ont assuré le suivi du chantier, en plus de leurs tâches habituelles. Nous remercions, également, tous les élus qui se sont impliqués dans ce beau projet.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Marion Tesche
6^{ème} Adjointe
Déléguée à
l'éducation, aux
affaires scolaires et
au Conseil Municipal
d'Enfants

Interview d'Arthur Durantet Élève de 6^e 11 ans

Comment s'est passée la rentrée ?

J'étais un peu stressé au début, mais quand je suis rentré au collège et que j'ai vu tous mes copains, ça m'a rassuré. J'avais peur des nouveaux profs, des nouveaux bâtiments et des nouvelles personnes.

Le premier jour, il n'y avait que les 6^e dans le collège. Nous nous sommes retrouvés dans une classe avec notre professeur principal. Nous avons beaucoup discuté et avons visité le collège.

Je prends le car à la Chapelle pas très loin de chez moi, c'est très pratique. Je retrouve mes copains dans le car. Au début j'avais peur de le rater, mais cela n'est arrivé qu'une fois.

Il y a des habitudes simples à prendre comme montrer son cahier de liaison pour rentrer dans le collège.

Qu'appréciés-tu au collège ?

Il ne faut pas stresser pour les profs car ils sont tous super cools. J'ai de très bons profs et pour l'instant, les cours sont faciles.

Le collège a beaucoup d'équipements. Il y a beaucoup de salles, un dojo, une salle polyvalente et un gymnase.

J'aime beaucoup les arts plastiques et l'histoire-géographie.

J'aime beaucoup la pause-déjeuner même si je n'aime pas les plats servis à la cantine.

Qu'as-tu trouvé plus difficile dans ce passage au collège ?

Le nombre d'élèves est impressionnant, il y en a 4 fois plus qu'à l'école élémentaire. L'emploi du temps est plus compliqué qu'à l'école élémentaire car il y a plus de matières et de professeurs

leurs différents projets. Nos jeunes élus sont préoccupés par la pollution, la gestion des déchets, la protection de la biodiversité, mais aussi la nécessité de favoriser des transports doux et sûrs à travers le village. Ils souhaitent également s'engager dans des actions solidaires en faveur des personnes et familles précaires. Les actions qui leur tenaient à cœur, comme le repas avec les aînés et les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, n'ont malheureusement pas pu avoir lieu compte-tenu du contexte sanitaire actuel. Nous espérons pouvoir renouveler ces actions lorsque la situation se sera améliorée.

Arthur et Zia ont fait leur rentrée au collège Jean Renoir en septembre 2020. Ils ont bien voulu confier leurs premières impressions et donner quelques conseils aux futurs 6^e.

différents. Ça demande des efforts d'organisation pour faire correctement son cartable et bien prendre tout ce qui est nécessaire.

Il y a plus de devoirs donc moins de temps pour se reposer surtout avec les activités scolaires.

Je trouve que porter le masque toute la journée est vraiment désagréable surtout pour parler.

Aurais-tu quelques conseils pour les futurs 6^e ?

Je leur conseille de ne surtout pas stresser car la rentrée en 6^e va se passer très facilement. Il est simple de se retrouver dans le collège dès le deuxième jour et prendre le car est très simple.

Interview de Zia Murard

Élève de 6^e 11 ans

Comment s'est passée la rentrée ?

Le premier jour, je suis allée au collège en voiture avec une amie car le bus était en retard. La première matinée s'est bien passée car il n'y avait pas les autres classes. Mais j'ai trouvé qu'il y avait quand même beaucoup de 6^e. Toutes ces nouvelles têtes, cela a été un gros changement.

J'avais déjà visité le collège, donc je n'ai pas été trop surprise le premier jour. Il est grand, moderne et sympa.

Dans ma classe, il y avait plusieurs élèves qui faisaient de grosses bêtises, ils ont été rapidement sanctionnés et un élève a été exclu. Depuis, tous les matins, les surveillants cherchent dans les sacs pour vérifier que personne n'apporte d'objets dangereux.

Comment as-tu vécu les différents changements ?

J'ai encore du mal à ne pas dire « maîtresse » mais je progresse. J'ai mis quelques jours à me retrouver dans les bâtiments mais maintenant tout va bien.

J'aime beaucoup prendre le bus le matin car je le prends avec des amis ; il y a une bonne ambiance.

J'aime manger au self. En général, les plats sont bons surtout les quenelles. Il n'y a personne pour nous demander de nous taire, nous pouvons donc discuter librement. Je mange souvent avec des amies.

Comme nous n'avons pas de casier, nous nous demandons parfois si notre cartable ne va pas craquer. Nous avons plusieurs documents qui nous aident à préparer notre cartable. C'est très pratique. Des fiches nous indiquent ce qu'il faut mettre chaque jour dans son cartable.

Je m'habitue petit à petit aux différents profs. J'aime beaucoup la physique-chimie, les maths et les arts plastiques. La prof de physique-chimie est sévère mais elle est captivante.

As-tu des conseils pour les futurs 6^e ?

Il faut faire attention aux plus grands dans les escaliers car ils n'hésitent pas à pousser les plus petits. Il est préférable de se mettre au fond de la classe quand on a oublié son manuel, c'est plus discret.

Je conseille de se serrer les coudes entre 6^e car les 3^e peuvent se moquer des plus jeunes.

Attention à bien mémoriser rapidement son code pour manger à la cantine.

Malgré certains élèves qui font des bêtises, il y a une très bonne ambiance dans la classe. Je me sens bien dans ce collège, je me sens dans mon élément car il y a un peu plus de libertés que dans d'autres collèges pour les vêtements, par exemple.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Restaurant scolaire

Restaurant scolaire

Le nouveau restaurant scolaire accueillera les élèves des écoles maternelle et élémentaire en janvier. De nombreux efforts ont été menés pour améliorer les conditions d'accueil des élèves. Un soin particulier a été apporté à la réduction du bruit grâce aux matériaux sélectionnés pour les cloisons et les plafonds, et le revêtement des sols, mais aussi grâce au choix d'un mobilier limitant le bruit. La salle est dotée de capteurs de bruits qui permettent d'indiquer visuellement à toutes les personnes présentes si le volume sonore est acceptable ou non. La salle du restaurant, lumineuse et spacieuse, est également équipée d'un mobilier coloré et moderne.



Au-delà des efforts entrepris pour réduire le gaspillage alimentaire, tout a été mis en place pour optimiser la gestion des déchets générés par le restaurant scolaire : poubelles de tri, poubelles d'ordures ménagères mais également collecte des déchets organiques qui seront récupérés dans des composteurs en vue de produire un compost utilisable dans les espaces verts de la commune.

Suite aux derniers Appels d'Offres pour les fournisseurs, un travail sera engagé avec le responsable du restaurant scolaire pour nous mettre en conformité avec la loi Egalim afin d'augmenter la part de produits bio et de produits locaux mis en œuvre dans la préparation des repas des enfants. D'ici au 1^{er} janvier 2022, nous devrons proposer au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Les repas des enfants continueront à être préparés sur place par Bruno Lebard et son équipe dans leur nouvelle cuisine.

Règles de sécurité sur les parkings des écoles

En élémentaire :

- Le parking a un sens de circulation obligatoire indiqué par un fléchage au sol et une aire de retourne interdite au stationnement.
- la sortie du parking n'est pas une priorité à droite.
- Les véhicules doivent être garés en épis et en marche arrière afin d'avoir une visibilité maximale.
- Le stationnement en double file est interdit.
- Le dépose-minute n'est pas une aire de stationnement « longue durée » mais est réservé aux parents qui déposent leur(s) enfant(s) sans attendre leur entrée à l'école.
- La piste cyclable est réservée aux cyclistes et est interdite au stationnement même pour 2-3 minutes.
- Le parking du city stade est à privilégier s'il n'y a plus de place sur le parking de l'école élémentaire.
- Les piétons doivent également faire preuve de prudence en empruntant les trottoirs et les passages qui leur sont réservés.

En maternelle :

- Le parking est également une aire de sport pour les classes. Des élèves peuvent donc être présents lorsque les premiers parents arrivent, merci d'être vigilant(s).
- La vitesse doit être modérée dès l'entrée sur le parking et les manœuvres limitées ; attention aux petits qui traversent entre les voitures.
- Le portail ferme à 18h30 précises, il faut rester vigilant car des enfants peuvent rester jouer sur le city stade.



Quoi de neuf du côté des écoles ?

École maternelle Marie José Bajard

L'année scolaire 2020/2021 a été une année particulière pour nos jeunes élèves, comme pour leurs familles.

Nous avons cependant pu mener à bien de nombreux projets, notamment celui sur la santé à l'école qui a débuté sur le « bien manger » avec des activités culinaires sur le goût, les légumes et fruits de saison.

Nous avons pu également travailler sur les règles d'hygiène à l'école comme à la maison.

Les projets jeux et musique ont été menés comme prévu ou de manière adaptée.

L'automne a été en effet marqué par notre participation à la **semaine du goût** : nous avons pu effectuer de nombreuses recettes et dégustations à base de fruits et légumes de saison.

Les élèves des classes de PS (Petite Section) et de PS/MS (Petite Section/Moyenne Section) ont mené un travail spécifique avec une nutritionniste, Coline Girerd, à partir d'un album « Un gâteau à croquer » raconté sous forme de raconte-tapis.

Les élèves ont confectionné un gâteau de légumes puis les deux classes de PS/MS (Petite Section/Moyenne Section) ont créé un livre à partir de l'histoire racontée.

Ce travail a également été suivi d'une **conférence** à l'attention des familles : **« Comment faire manger des légumes aux enfants ? »**.

Les élèves de GS (Grande Section) ont travaillé quant à eux avec Mme Westrelin, nutritionniste/naturopathe, sur la classification « fleur des sept familles d'aliments » et l'équilibre alimentaire.

Mme Jacquet, spécialisée dans la culture de fruits, nous a proposé une intervention sur les pommes et les poires avec le rôle des abeilles dans la pollinisation.

Nous les remercions toutes les deux pour ces interventions offertes à l'école.

Au mois de décembre, tous les élèves de l'école ont confectionné des sablés aux épices offerts aux familles ainsi que des lumignons vendus fin 2020.

Nous avons également reçu la visite du Père Noël qui a pu assister à notre chorale d'école maternelle.

Le premier trimestre 2020 a également été riche en projets, avec la poursuite du travail sur l'éducation à la santé, le projet jeux/situation recherche et l'organisation du carnaval dans le cadre du projet musique.

Toujours en lien avec l'éducation à la santé à l'école, une **conférence sur les écrans** et leur utilisation par les enfants a été proposée par les deux écoles.



Celle-ci était animée par une psychologue clinicienne, Christel Bourgogne, et par Emilie Hiairrassary, psychopraticienne (OSEVA) avec laquelle nous envisageons de mener des ateliers parents/enfants cette année sur cette thématique.

Les élèves des classes de GS ont participé à une **animation sur l'hygiène bucco-dentaire** animée par Nathalie Stahl, animatrice dentaire.

Les élèves des classes de Mmes Robert et Villalta sont venus proposer différents jeux de lotos aux élèves de l'école maternelle.





Le carnaval des fruits et des légumes

Au mois de février, et dans le cadre de la quinzaine de la maternelle, nous avons travaillé avec Nathalie Roussel, conseillère pédagogique en mathématiques, sur des situations « **recherche sous forme de jeux mathématiques** ». Nous avons alors « ouvert l'école aux parents » qui nous ont aidés à encadrer ces jeux de recherche proposés aux enfants.

Vendredi 13 mars fut le jour du confinement annoncé la veille, date également prévue pour notre carnaval de l'école qui devait se dérouler à l'Espace Maurice Plaisantin avec les familles et l'école élémentaire.

Le carnaval des fruits et des légumes n'a cependant pas été annulé mais a été adapté au sein de chaque classe et dans chacune des deux écoles.



Les enfants étaient costumés en fruits et légumes ce qui nous a permis de prendre des photos de classe, « ratatouille » ou « salade de fruits » qui ont été mises en ligne sur klassroom.

Moment partagé festif et collectif dans la cour de l'école juste avant le confinement : les élèves ont chanté les chansons apprises lors de la chorale.

Nous remercions le sou des écoles et la municipalité pour les subventions versées nous permettant de mener à bien tous ces projets.

Organisation du confinement, de l'enseignement à distance et du déconfinement

Fermeture des écoles et organisation du travail à distance : à partir du vendredi 13 mars au soir.

L'enseignement à distance a été mis en place sous quatre formes pour chacune des cinq classes :

- Utilisation de klassroom accessible par tous les parents dans chaque classe pour communiquer sur le travail transmis, envoyer des supports pédagogiques et surtout avoir un retour sur le travail des élèves sous forme de photos ou de vidéos.
- Communication par mail et par téléphone auprès de chaque famille.
- Impression chaque semaine sous forme de dépôt des plans de travail pour la semaine et des supports d'apprentissage.

Les enfants dont les parents exercent des professions prioritaires ont été accueillis dès le lundi 16 mars.

Lors de ce confinement, nous pouvons souligner l'investissement des enfants, des familles et des équipes enseignantes qui ont fait preuve de beaucoup d'inventivité et de résilience pour maintenir le lien et des échanges réguliers afin de fournir un travail de qualité.

Déconfinement

A partir du jeudi 14 mai : des groupes d'élèves ont été accueillis à l'école. Ces groupes étaient limités à 10 élèves par classe, soit jusqu'à 40 élèves au total.

Etaient accueillis sous forme de volontariat :

- Les élèves des classes de GS.
- Les élèves ayant des parents exerçant des professions prioritaires.

A partir du 2 juin : accueil des élèves en situation de handicap ou ayant des difficultés scolaires, comme indiqué dans la circulaire.

A partir du lundi 22 juin : tous les élèves des classes ont été accueillis à l'école.

Les groupes classe ne sont pas mélangés et l'entretien des locaux a été assuré plusieurs fois par jour.



Cross solidaire

René Suarez, intervenant en musique, est venu trois jours par semaine à raison de vingt minutes par groupe de dix par classe tout au long du déconfinement. Nous le remercions.

Nous remercions également la municipalité, les ATSEM, les services techniques et les personnes chargées de l'entretien des locaux pour leur aide et leur travail durant l'organisation de ces différents phases et protocoles, afin de maintenir en toute circonstance une qualité d'accueil et d'enseignement pour nos élèves.

2020 a en effet été une année spéciale avec des moments heureux et plus compliqués, mais le travail mené tous ensemble, enfants, parents, enseignants, ATSEM, municipalité et partenaires de l'école nous a permis de surmonter ces difficultés.

Nous vous souhaitons à tous une très belle année 2021, dans l'espérance qu'elle soit moins « confinée ».

Inscriptions

Il faut déjà penser à la rentrée prochaine et aux inscriptions pour les enfants nés en 2018 ou pour toute nouvelle inscription d'enfants nés en 2017 ou en 2016.

Ces inscriptions auront lieu en deux temps :

Du 4 au 29 janvier, les parents devront me transmettre par mail ce.06922641@ac-lyon.fr (« L » en minuscule après les chiffres), les pièces suivantes :

- Livret de famille : partie acte de naissance de l'enfant.
- Carnet de santé : pages vaccination.
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation (seulement si l'enfant était scolarisé avant dans une autre école)

Si le protocole sanitaire le permet, à partir **du jeudi 11 février et jusqu'au jeudi 22 avril**, nous nous rencontrerons avec votre enfant le jeudi entre 15h à 18h (prévoir trente minutes de rendez-vous)

École élémentaire Marius Gros

Cross solidaire

Le 16 octobre, l'ensemble des élèves a couru lors d'un cross en faveur de l'association « EKR France », œuvrant notamment auprès d'enfants ayant perdu un être cher. Au-delà du défi sportif, l'objectif était de fédérer tous les enfants du CP au CM2 ainsi que leur entourage autour d'un projet solidaire, et de récolter des fonds. Un chèque de 2 023,76 € a été remis par les enfants à des bénévoles de l'association.

L'ensemble de l'équipe pédagogique tient à remercier les enfants pour leur engagement et les familles pour cet élan de solidarité et leur générosité.



Cross solidaire

Planétarium mobile

Un planétarium mobile s'est déplacé à l'école élémentaire au mois d'octobre. A l'intérieur d'un dôme gonflable géant, équipé d'un système de projection permettant de simuler le ciel, les constellations et le système solaire, les élèves ont pu être initiés à l'astronomie le temps d'une séance céleste.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Merci de prendre rendez-vous avec Madame HEYRAUD au 04 78 91 12 06 ou par mail ce.06922641@ac-lyon.fr



Véronique Pinceel
Conseillère
municipale déléguée
au développement
numérique de la
communication



Présentation du service de police municipale

Champ de compétences du policier municipal :

- le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique (L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure) ;
- la bonne application des arrêtés municipaux ;
- le relevé des infractions routières ;
- le relevé des infractions au code de la voirie routière (L116-2 du code de la voirie routière), et à bien d'autres textes (code forestier, code de la pêche...) ;
- la police funéraire ;
- la capture et la gestion des animaux en divagation.



L'agent de police municipale exerce les compétences qui lui sont dévolues par le code de procédure pénale et par les lois spéciales.

Le service est composé de deux agents, un policier municipal (PM), un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). C'est un service de proximité au plus proche des riverains et disponible pour leurs problèmes et interrogations.

Compétents dans plusieurs domaines, ils sont habilités à prendre en charge et résoudre certaines situations. Si ce n'est pas le cas, l'agent vous orientera vers les services adaptés.

Missions :

- Sécurisation de la voie publique par des patrouilles quotidiennes pédestres et véhiculées,
- Sécurisation des établissements scolaires et de leurs abords,
- Intervention sur réquisition des habitants, des institutions, des commerçants...,
- Gestion des dépôts anarchiques de déchets,

- Gestion des incivilités, bruits de voisinage et diverses nuisances,
- Constatation et verbalisation des infractions routières,
- Constatation et verbalisation des infractions aux arrêtés municipaux,
- Surveillance des manifestations ponctuelles (11 novembre, conscrits...),
- Accueil et réception des doléances du public (mail, courriers, téléphonique et physique),
- Organisation des manifestations et vérification du balisage,
- Rédaction des courriers d'avertissements, avis et mises en demeure suite à certaines infractions constatées,
- Rédaction des mains courantes suite aux interventions et renseignements recueillis,
- Etude et rédaction des arrêtés municipaux concernant la circulation, le stationnement, l'occupation du domaine public, ventes au déballage, débits de boissons, interdiction de stade, manifestations...
- Gestion des objets trouvés,
- Suivi des problèmes d'urbanisme sur le terrain, rédaction des écrits s'y rapportant,
- Élaboration de la convention de coordination nécessaire pour l'armement,
- Gestion des « véhicules-ventouse »,
- Gestion de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV),
- Assistance et conseils aux riverains et associations sur le terrain,
- Gestion des réquisitions concernant la vidéoprotection,
- Assistance de la gendarmerie sur certaines interventions,
- Distribution de plis et magazines d'informations municipales,
- Gestion de salles communales (états des lieux),
- Gestion de l'approvisionnement de certaines festivités,
- Participation à des activités de surveillance des populations à risque (personnes âgées),
- Surveillance des bâtiments communaux,
- Dépôts de plaintes au nom de la mairie,
- Opérations de police funéraire.

Quelques chiffres (entre janvier et octobre 2020) :

- 190 arrêtés municipaux établis
- 2 076 mails de sollicitations
- 67 objets trouvés gérés (restitution ou destruction des objets des années précédentes)
- 1 constatation d'infraction au code de l'urbanisme



- 21 réquisitions judiciaires concernant la vidéoprotection
- 29 dépôts sauvages de déchets dont 5 auteurs identifiés
- 11 chiens en divagation : 9 rendus aux propriétaires et 2 à la SPA
- 8 chats en divagation : 6 adoptés et 2 à la SPA
- 17 « véhicules ventouses » gérés (verbalisation ou retrait par le propriétaire)
- 17 feux de déchets interdits constatés
- 3 interpellations en flagrant délit

Pour rappel, vous pouvez joindre le service au 06 85 52 27 09. Si nous sommes injoignables, composer le 17 en cas d'urgence.

Référents hameaux

N'hésitez pas à contacter les référents hameaux pour tout problème rencontré.

• **Billy le Vieux/Billy le Jeune :**

Michèle Mureau
michele.mureau@quincieux.fr

• **La Chapelle :**

Aude Sagnard
aude.sagnard@quincieux.fr

• **Varennes/Chamalan :**

Anne-Marie Geist
anne-marie.geist@quincieux.fr

• **Port Masson :**

Patrick Audemard
patrick.audemard@quincieux.fr

• **Veissieux :**

Cyrille Fiard
cyrille.fiard@quincieux.fr

• **Grandes Terres :**

Nicolas Jalenques
nicolas.jalenques@quincieux.fr

• **Village nord de la mairie :**

Germain Lyonnet
germain.lyonnet@quincieux.fr

• **Village sud de la mairie :**

Hervé Rippe
herve.rippe@quincieux.fr

• **Jérusalem/La Sale :**

Françoise Champavier
francoise.champavier@quincieux.fr

Stationnement très gênant

Le stationnement en dehors des zones prévues peut vous revenir très cher ! Surtout s'il est qualifié de « très gênant ».

Celui-ci est bien entendu plus sévèrement sanctionné que le stationnement gênant : son propriétaire écope d'une amende de 135 euros et le véhicule peut être envoyé à la fourrière. Stationnement sur le trottoir, sur une place handicapée, ou encore sur un passage piéton, les conducteurs ne font pas toujours preuve de civilité quand il s'agit de se garer. Si la sanction peut paraître excessive pour certains, rappelons que stationner sur un trottoir ou sur un passage piéton peut s'avérer dangereux pour les autres usagers de la route. Il existe peu de places handicapées et il est dommageable aux personnes en situation de handicap lorsque celles-ci sont occupées illégitimement même pour quelques minutes.

Rappel des règles de stationnement :

- Je stationne sur les emplacements prévus à cet effet ;
- Jamais sur le trottoir ;
- Jamais sur les emplacements réservés s'ils ne me concernent pas ;
- Je pense à mettre mon disque sur les zones bleues et je respecte le délai de stationnement ;
- Je stationne dans le respect du Code de la Route. Ce dernier réglemente l'utilisation des véhicules. Être en infraction c'est avant tout manquer de respect aux autres usagers de la voie (piétons, automobilistes...).



QUINCIEUX



Métropole de Lyon

DEMANDE D'INTERVENTION

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

Demande d'intervention

Vous constatez un problème sur la voirie, vous avez une question relative à l'éclairage public, au ramassage des déchets, aux réseaux d'eau et d'assainissement ? Pensez à utiliser le formulaire de demande d'intervention que vous retrouvez en haut de la page d'accueil du site internet de la commune.

Il suffit de cliquer sur « demande d'intervention » et de remplir le formulaire.

Quatre types de demandes existent :

- Demande d'information
- Signalement
- Réclamation
- Demande de service

Une traçabilité de votre demande est faite et vous aurez une réponse dans les meilleurs délais par le service compétent (commune ou Métropole).

Pour les demandes de compétence métropolitaine, vous pouvez utiliser le site TOODEGO.



Germain Lyonnet
Conseiller municipal
délégué aux
déplacements, à la
voirie et à la sécurité

Circulation générale

Les travaux réalisés par la Métropole ont permis la réalisation d'un trottoir avec la pose d'un plateau surélevé route de la Thibaudière.

Un enduit de chaussée a été réalisé afin de prolonger la durée de vie du revêtement sur les voies :

- Route des Chères,
- Chemin des Grenettes,
- Chemin des Chanaux.

Des bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées sur le parking de la rue du 8 mai 1945.

Pour les projets communaux, nous devrions réaliser l'éclairage public chemin de la Charrière du Puits et une amélioration a été apportée à l'éclairage située sur la placette devant le restaurant Tante Yvonne.

Le chemin des Grenettes étant trop étroit, après consultation de la commission voirie et avec les agriculteurs, un sens unique dans le sens rue du 8 mai 1945, parking de l'ancienne gare (100 chemin des Grenettes) va être mis en place. Une piste cyclable sera créée dans le sens inverse. Seuls les engins agricoles seront autorisés à emprunter la portion en sens interdit.



Vitesse sur les routes

Il nous a été rapporté que le bus TCL n°96 roulait à une vitesse excessive dans la commune. Après plusieurs contrôles réalisés par les TCL, il a été observé que sa vitesse n'était pas supérieure à 5 km/h au-dessus des limitations. D'autres contrôles auront lieu dans les prochains mois.

La vitesse devient un souci permanent. En effet, il ne suffit pas de ralentir près des écoles, il faut aussi respecter les limitations sur l'ensemble du village. La route de Chasselay est l'endroit où nous constatons le plus d'excès.

Le code de la route doit être appliqué pour garantir la sécurité de tous (piétons, trottinettes, motos, vélos...). Merci à tous.

Aménagement

Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Une réunion publique a eu lieu en présence des riverains demandant la remise en service du double sens jusqu'à l'intersection impasse de la Bourchalerie. Des pavés franchissables ont été proposés pour inciter les voitures à rester sur leur file de circulation. La Métropole n'a pas accepté le projet, la commune est actuellement en négociation.



Cyrille Fiard
**Conseiller
municipal délgué
à la proximité,
à l'environnement
et à l'agriculture**



Les arbres de Quincieux

La question de la qualité du cadre de vie de l'environnement est devenue une attente majeure des habitants de notre commune.

Remplissant des fonctions sociales, urbanistiques et biologiques, les arbres sont indispensables au bon équilibre de notre vie. Ils en améliorent le confort et l'attractivité en offrant de nombreux bénéfices et services.

La municipalité poursuit une véritable politique du patrimoine arboré visant à développer et protéger ses arbres.

L'objectif de ce mandat sera l'implantation de 5 000 arbres et arbustes sur différents lieux, ainsi que la mise en évidence d'arbres rares ou anciens.

Au cours de cette année, 1 000 sujets ont été implantés sur différents secteurs :

- **Hameau de Billy** en collaboration avec les agriculteurs, deux linéaires.
- **Sur des terrains agricoles** en collaboration avec les agriculteurs de deux linéaires.
- **Le long de la Route Départementale 51** sur différents secteurs en collaboration avec la Métropole de Lyon.
- **Le lieu-dit les Chanaux** « proche de la Saône » : implantation de 260 arbres avec la participation des chasseurs du Rhône, la MFR de Anse et notre service technique.

Chaque année, l'entretien des haies à une incidence importante sur le travail des agents techniques.

Un état du patrimoine des arbres (nombre, localisation, essences, état de santé) est en cours de réalisation par les services de la Métropole de Lyon.

18 arbres remarquables ont été repérés sur la cartographie du PLU-H, comme espace boisé classé ponctuel. Ces arbres sont protégés, leurs tailles ou coupes doivent obligatoirement faire l'objet d'une Déclaration Préalable.

L'arbre, qui doit de plus en plus s'adapter aux conditions climatiques, a besoin d'une attention particulière de l'homme. Nous devons accompagner ce changement climatique en adaptant les essences et en les diversifiant pour limiter les risques d'allergies et éviter l'uniformisation du paysage.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Le tri des déchets, l'affaire de tous

A mettre dans le bac de tri sélectif :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le tri devient plus simple, les papiers, les journaux et les emballages triés peuvent se mettre dans le bac jaune.

Quelques astuces nécessaires pour bien trier :

- mettez les emballages en vrac dans la poubelle jaune et non pas dans un sac,
- videz bien le contenu des emballages,
- ne les lavez pas,
- évitez les gros cartons (les emmener dans les centres de collecte)
- n'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres.

À ne pas mettre dans le bac de tri sélectif :

Le verre, les vêtements, les déchets ménagers, les déchets alimentaires, les papiers hygiéniques, les masques, les couches culottes, les feuillages...



Les jardins de Chamalan

Sur des terrains communaux, au cours du dernier mandat, 26 jardins familiaux ont été aménagés.

Ils sont destinés à l'épanouissement de la famille et des membres qui la composent dans un cadre de verdure qu'ils ont eux-mêmes aménagé et qu'ils entretiennent pour une production maraîchère, fruitière ou florale familiale.



Chaque année, de nombreuses demandes d'habitants de Quincieux mais aussi des communes voisines nous parviennent mais très peu de jardins se libèrent.

La commission environnement a donc décidé de prioriser les habitants de la commune qui feront une demande sur l'année 2021.

Une rencontre entre les familles et les élus de ce nouveau mandat a eu lieu à l'automne en présence de M. le Maire. Cette rencontre a permis de rappeler quelques points du règlement et de répondre aux questions et attentes de chacun.

Deux arbres fruitiers seront implantés sur le site pour protéger un espace trop souvent utilisé pour des décharges sauvages.

Quincieux avec nous c'est C.L.A.I.R.E.S

Le groupe minoritaire du Conseil Municipal dispose de cette tribune pour exprimer ses positions.

Le contenu relève donc de sa responsabilité.

Agir pour vous

2021 est arrivé ! Après une année particulièrement morose, nous vous souhaitons plus que jamais de la joie, des rires et de la santé.

En mars 2020, vous avez été 36% à nous faire confiance lors des élections municipales. Nous vous en remercions chaleureusement. Nous sommes 4 à vous représenter au conseil municipal, dans le respect de la charte des élus signée.

Nous avons débuté ce mandat dans un climat tendu, par des échanges houleux et chaotiques.

Le sujet de la forte hausse des indemnités des élus a été un 1^{er} point de divergence.

41% d'augmentation dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous subissons tous, ceci n'a semblé choquer que nous !

Concernant le règlement intérieur, faute de réunion préparatoire promise, nous avons dû déposer 25 amendements pour pouvoir en discuter.

Nous avons également, à votre demande, évoqué 3 sujets que nous suivrons consciencieusement :

- L'atténuation de la pollution sonore des axes routiers, par le respect des engagements de l'APRR sur la barrière végétale.
- La sécurisation des principaux axes de circulation pour les modes doux (trottoirs, pistes cyclables, éclairage).
- Le moustique tigre, très envahissant cette année.

Dans les sujets à venir portés par la majorité, nous serons particulièrement vigilants sur les questions budgétaires : le budget 2021 de la commune ainsi que le financement de projets importants comme la maison médicale.

Par ailleurs, concernant les impôts locaux, la liste majoritaire a promis en 2020 que « cette année il n'y aura pas de hausse des taux ». Nous redoutons donc une hausse des impôts à venir.

A moins que la vente de nombreux terrains communaux ne permette de l'éviter. Mais dans ce cas, que nous restera-t-il pour l'avenir ?

Suivez-nous
 100% Quincieux

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Interview



Bruno Lebard Responsable du restaurant scolaire

Bonjour Bruno, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'ai 52 ans, j'habite Quincieux depuis 6 ans, pacsé, un beau-fils en élémentaire, une belle-fille au collège de Neuville et un enfant de 4 ans à la maternelle.

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai commencé la restauration à l'âge de 13/14 ans dans une école hôtelière. À la suite de cette école, j'ai travaillé 2 mois en Angleterre. Durant mon service militaire, j'étais dans la marine embarquée pendant 16 mois (dont 4 dans le golfe persique).

Puis j'ai commencé à travailler dans des restaurants et ensuite, je suis allé en collectivité pendant 26 ans. J'ai été

gérant à la restauration d'entreprises durant 9 ans.

Vous êtes responsable du restaurant scolaire, pouvez-vous nous détailler vos missions ?

J'assume l'ensemble des tâches du restaurant et la gestion des agents. J'effectue les commandes et travaille sur l'élaboration des menus. Je m'assure du respect du Plan de Maîtrises Sanitaire (PMS), qui englobe l'hygiène des produits, mais aussi de la maintenance du matériel en cuisine et enfin la sécurité du personnel.

Avez-vous visité le nouveau restaurant scolaire ? Que vaut-il vous apporter de plus ?

Oui bien sûr, j'ai même pu participer à sa construction avec M. Desreumaux (Directeur des Services

Techniques) et Mme Camille CAPRA (EJE) qui ont tenu compte de mes remarques.

Il va être plus adapté à la restauration scolaire.

Les élèves de l'école élémentaire auront un self.

Pour les changements du point de vue des employés, nous aurons de plus grands espaces :

- deux chambres froides frigo et une chambre froide congélateur,
- des espaces de stockage,
- une buanderie,
- une cuisine pour le chaud et une pour le froid.

En général, une meilleure condition de travail pour les agents et une meilleure condition d'accueil pour les élèves.

Propos recueillis par Corentin Patey

Interview



Docteur Paul OVÉ et sa future remplaçante Mme RABOLT Dentistes

Bonjour Monsieur Ové, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis chirurgien-dentiste depuis le 2 janvier 1984. Je vais bientôt partir à la retraite.

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai fait toutes mes études à Lyon, lycée, fac de chirurgie dentaire. J'ai aussi effectué mon service militaire à Lyon. J'ai exercé pendant 3 ans en remplacement ou en

collaboration avant de venir à Quincieux.

Combien d'années avez-vous exercé à Quincieux ?

Quel regard avez-vous sur la commune et ses habitants ?

Cela fait 37 ans que j'ai racheté le cabinet, le 2 janvier 1984. La commune a énormément changé. Aujourd'hui, elle fait partie de la Métropole, elle compte plus de 3 000 habitants, alors qu'au début, c'était encore un beau village rural.

Avez-vous des projets pour votre retraite ?

Voyager, faire beaucoup de sport, m'occuper de mes petits-enfants puis d'autres occupations.

Connaissez-vous votre remplaçante ?

Oui, elle était venue en 2016 au cabinet quand je cherchais un collaborateur. Les contacts ont plus d'un an et depuis la rentrée, Mme Rabolt vient régulièrement au cabinet pour faire la connaissance des patients.

Propos recueillis par Lara La Sala

Infos communales

PanneauPocket

Retrouvez toutes les informations et alertes de la commune sur PanneauPocket.

Nouveau : vous pouvez consulter PanneauPocket sur votre ordinateur.

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le code postal ou le nom de la commune et consultez les panneaux mis en ligne.

Vous pouvez aussi télécharger l'application sur votre téléphone ou tablette.

Ouvrez votre application « Playstore », « AppStore » ou « AppGallery » sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.

Dans l'application, tapez le code postal ou le nom de la commune dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à mettre Quincieux dans vos favoris pour recevoir les notifications des informations et alertes.

Fermeture administrative de la mairie

Voici les dates de fermeture durant l'année 2021 :

- Le samedi 2 janvier
- Le samedi 3 avril
- Les samedis du 17 juillet inclus au 14 août inclus
- Le samedi 30/10

Déneigement 2020/2021

Rappel : il appartient aux particuliers de déneiger devant leur propriété.

La commune a priorisé le déneigement de la façon suivante :

1. Accès à la zone industrielle route du Fouilloux (VC 80) et la voie communale n°402
2. Accès à l'école élémentaire et à l'école maternelle, parking sur l'aire de jeux
3. Centre du village, voirie et trottoirs, accès à la halte SNCF, à la maison médicale, à la pharmacie, accès aux bâtiments publics, au centre de secours, à La Poste, au parking de l'église
4. Voirie extérieure, accès médecins, passages à niveau, accès montant au pont SNCF
5. Hameaux selon les circonstances.



Rappel des heures de jardinage et bricolage

- Jours ouvrables 8h30-12h / 14h30-19h30
- Samedi 9h-12h / 15h-19h
- Dimanche et jours fériés 10h-12h



QUINCIEUX



Métropole de Lyon

GRAND LYON
la métropole

Quincieux

Collecte saisonnière de proximité

Ce printemps rendez-vous, **Parking du Boulodrome**

Les samedis

13 mars de 9h30 à 12h30
27 mars et de 13h30 à 16h30
10 avril

Accès gratuit, réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Les fourgons, bennes et véhicules à plateau sont interdits.



SEULS LES DÉCHETS VÉGÉTAUX SONT ACCEPTÉS :
Tonte de pelouse, taille de haies, branches, feuilles mortes.

Accès gratuit et réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Les fourgons, bennes et véhicules à plateau sont interdits.



En apportant mes déchets verts en déchetterie ou dans un point de collecte des déchets verts

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

Les déchets de mon jardin

Location de salles

La location des salles est réservée aux associations et aux habitants de la commune dans le cadre d'une manifestation familiale. Lors de l'occupation d'une salle, il est rappelé que les personnes doivent rendre la salle propre (tables nettoyées ainsi que les sols). Trois salles sont mises en location : MJC, salle Georges Parent, Ancienne Poste. Les tarifs et règlement sont disponibles sur le site internet de la commune.

Les tarifs pour la location des salles :

Tarifs pour les particuliers	
Ancienne Poste (50 personnes)	150 €
Salle Georges Parent (120 personnes)	350 €
Salle de la MJC (200 personnes)	500 €

Chèque de caution 650 €

Location de tables, bancs et barnums.

Tarifs pour les particuliers	
Table champêtre	4 € l'unité
Banc	2 € l'unité
Barnum 3mx3m*	40 €
Barnum 3mx6m*	50 €
Mange debout	8 €

Tarifs pour les particuliers (dans la limite des disponibilités car la priorité est réservée aux demandes émanant d'associations).

*L'utilisation des barnums est interdite par des vents de 30 km/h et plus.

Chèque de caution 200 €

Pour des raisons d'organisation interne, les demandes formulées moins de 10 jours avant la date de la manifestation ne pourront pas être prises en compte.

MSA (sécurité sociale agricole)

Les délégués de la MSA Ain-Rhône : des élus de proximité qui relaient, agissent, représentent...

Nous sommes des agriculteurs, salariés de l'agriculture, employeurs, actifs ou retraités, qui formont un réseau de 295 hommes et femmes de terrain, bénévoles, répartis sur tout le territoire de l'Ain et du Rhône. Élus en 2020 par les adhérents de la MSA, nous exerçons notre mandat jusqu'en 2025.

Des délégués à votre écoute et proches de chez vous :

- Jean-Michel Guillaume : 06 19 17 31 86
- Nadine Jacquet : 06 17 14 00 28
nadinejacquet69@gmail.com

Recensement

Les enfants nés en 2005 doivent se présenter personnellement dans le mois qui suit leurs 16 ans, munis du livret de famille et de leur carte d'identité. Une attestation leur sera délivrée. Elle leur sera demandée pour passer des examens, code, permis de conduire... Le bureau des armées les convoquera pour effectuer la journée d'appel.

Mairie

30 Rue de la République
Tél. : **04 78 91 10 11**
Fax : **04 78 91 17 83**
Mail mairie : contact@quincieux.fr
Mail commission communication : information@quincieux.fr
Site internet : www.quincieux.fr
Réclamations, demandes : www.quincieux.fr/demande-dintervention
Services administratifs :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30,
lundi et vendredi de 14h à 17h30,
et le samedi de 9h à 12h

Permanence des adjoints
Tél. : **06 32 90 82 12**
Pour urgence seulement en dehors des
heures d'ouverture de la mairie.

Médiathèque Esqale

8 Chemin Saint-Laurent
Tél. : **04 78 91 16 25**
Mail : mediatheque@quincieux.fr
Site internet : bibliothèque.quincieux.fr

Urgences

Sapeurs pompiers : **18**
Urgences (européen) portable : **112**
S.M.U.R. : **15**
Centre anti-poison : **04 72 11 69 11**
Gendarmerie : **17**
ENEDIS : **09 72 67 50 69**
G.R.D.F : **0 800 473 333**

Enfance

E.A.J.E Matin Câlin (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)

24 route de Neuville
Tél. : **04 72 26 32 93**
Mail : matin.calin@acolea-asso

École Élémentaire Marius Gros

7 Rue Antoine-Marius Bererd
Tél. : **04 78 91 10 49**

École Maternelle Marie José Bajard

24 route de Neuville
Tél. : **04 78 91 12 06**

Administration

Bureau de Poste

1 place de l'Eglise
Tél. : **04 78 91 11 89**
Bureau ouvert du lundi au samedi
de 9h à 12h
Levée du courrier à 15h30

Pôle Emploi

Relai Pôle Emploi
4 avenue Carnot
Neuville-sur-Saône
Tél. : **09 72 72 39 49**
Réception du public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Site : www.pole-emploi.fr

Mission Locale

Plateau Nord Val-de-Saône
Tél. : **04 78 98 20 49**
Site : www.mlpnvs.org

Centre des finances publiques

62A, avenue de l'Europe CS 51000
Rillieux-la-Pape
Tél. : **04 72 01 82 25**
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 13h 00 à 15h30, fermés
le mercredi

Centre des impôts Lyon nord

Hôtel des Impôts de Caluire
1 rue Claude Baudrand
Caluire-et-Cuire
Tél. : **04 72 10 44 50**
Réception du public : du lundi au vendredi
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, fermé le
mercredi. Uniquement sur rendez-vous le
mardi et jeudi.

Services Grand Lyon la Métropole

Eau

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (S.I.E.V.A.)
183 route de Lozanne
Chazay d'Azergues
Tél. : **04 37 46 12 00**
Site : www.sieva.fr

ENEDIS

Raccordement :
www.enedis.fr/raccordement

GRDF

Raccordement et conseils **09 69 36 35 34**

Assainissement

Véolia
204 rue F. Meunier Vial
Villefranche-sur-Saône
Tél. : **0 810 000 777**

Déchèterie - Donnerie

- Neuville-sur-Saône
Avenue des Frères Lumière
Tél. : **04 72 08 92 75**
- Rillieux-la-Pape : Fermeture temporaire depuis le 1^{er} octobre 2020 pour une durée de 7 mois. Une déchèterie provisoire est ouverte sur le site de Veolia Digitale
105 avenue du 8 mai 1945
à Rillieux-la-Pape.
- Champagne au Mont d'Or
Impasse des Anciennes Vignes
Tél. : **04 78 47 56 51**
- Donnerie (sauf le dimanche)
- Horaires d'hiver du 2 novembre au 31 mars
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Le samedi : 9h-17h.
Le dimanche : 9h-12h.
Fermeture les jours fériés.
- Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h.
Le samedi : 8h30-18h30.
Le dimanche : 9h-12h.
Fermeture les jours fériés.

Eclairage public

En cas de panne, le signaler en mairie ou sur le site internet rubrique « demande d'intervention ».

Ordures ménagères

Ramassage sur l'ensemble de la commune les lundis matin.

Collecte sélective

Ramassage tous les mercredis matin.

Containers verre

Résidence Plein Soleil, parking de la Bottière, Chamalan, Chemin des Grenettes, Billy, parking EMP.

Correspondants de presse

- Le Progrès
- John Peters
john.peters@gmx.fr
 - Raymond Lopez
Rubrique sportive
r.lopez1952@yahoo.fr
- 06 78 25 22 83**
- Le Patriote Beaujolais
Corinne Demoisson
cdemoisson@gmail.com

Maison de la Métropole

2 avenue Marie-Thérèse Prost
Neuville-sur-Saône
Tél : **04 78 91 78 64**
Email : mdm.neuville@grandlyon.com
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 16h30
du lundi au vendredi

Réseau TCL

Ligne 96 - Quincieux / Neuville-sur-Saône





Divers

Gare S.N.C.F.

Halte de Quincieux
Gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Tél. : **36 35**

Auto hop

Réseau de covoiturage du Val de Saône
Arrêt Quincieux Bottière devant le garage
Renault

Paroisse

Messe le 4^e dimanche du mois à 9h
Contacter le prêtre : **04 78 91 45 79**
www.paroisses-valdesaone.com

Social

Services sociaux

Assistante sociale régime général
Renseignement et rendez-vous
Tél. : **04 78 91 78 64**

Assistants maternels

Liste disponible en mairie
et sur le site internet
www.quincieux.fr/assistantes-maternelles

Assistante sociale régime agricole

En cas d'urgence :
Tél. : **04 78 92 63 (27 ou 58)**
Laisser vos coordonnées.

Puéricultrice

Consultation sur rendez-vous
et consultation des nourrissons
Tél. : **04 78 91 78 64**

ADMR (Aide aux personnes âgées/ Aide aux familles)

Maison des Associations
Chemin St Laurent
• Accueil téléphonique
04 72 26 32 43

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h
En dehors de ces horaires,
astreinte téléphonique
au N° d'urgence

06 78 95 32 92

• Accueil physique :
Lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Fermé le samedi

Secours populaire

11 avenue Gambetta
Neuville-sur-Saône
Accueil et dons mercredi et samedi
de 9h à 12h
Tél. : **04 72 08 98 27**
secours.populaire.neuville@orange.fr

Les restos du cœur du Rhône

Recherche toute l'année de bénévoles
Chauffeurs poids lourds + FIMO
Tél. : **04 78 78 05 05**
ad69.benevolat@restosducoeur.org

CPAM (sécurité sociale)

Tél. : **0 820 904 115**
Correspondance et remboursements :
CPAM Lyon
69907 Lyon cedex 20

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Services médicaux Square du centre

Pharmacie

Florence Journé

04 78 91 14 16

Pharmacie ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h30

Les tours de garde sont régulièrement affichés à l'officine.

Dentiste

• Docteur Paul Ové

04 78 91 15 60

Cabinet ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h Jeudi matin de 8h30 à 12h

Le cabinet n'est plus ouvert le samedi matin.

• Docteur Marie-Carole Rabolt

Cabinet ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h Jeudi matin de 8h30 à 12h

Masseurs - Kinésithérapeutes

Alain Metral, Rosa Monteiro

04 78 91 17 92

Square du centre bâtiment A Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

Ostéopathe

Clément Odin

04 78 72 98 97

Square du centre

Sur rendez-vous

Pour vos rendez-vous,
pensez à l'application Doctolib.

Médical, Paramédical

Cabinet d'infirmiers

SCM Les Abeilles

04 37 26 90 84

38 rue de la République

Médecins

• Docteur Benoît Masson

04 78 91 17 57

24 route de Chasselay

Consultations sur rendez-vous, absent le jeudi après-midi

• Docteur Véronique Bruneau

04 78 91 13 90

24 route de Chasselay

Consultations sur rendez-vous, absente le mardi, mercredi, jeudi après-midi

Podologue, pédicure

Caroline Desplanche

04 78 69 00 85

Résidence Le Petit Pré

13 route de Chasselay bâtiment A

Sophrologue

Rose-Florence KAPPES

07 68 48 55 39

38 rue de la république



Médecins de garde du secteur 133

Chazay d'Azergues,
Civrieux d'Azergues,
Dommartin,
Lissieu,
Lozanne,
Lucenay,
Morancé,
Alix,
Charnay,
St Jean Des Vignes,
Marcilly d'Azergues,
Les Chères,
Chasselay,
Quincieux

JANVIER	17	BARROIS	JUILLET	04	CAZENAVE
	24	MASSON Michel		11	FRANGE
	31	YAHIA		14	POIRSON
FÉVRIER	07	CAZENAVE		18	LECLERC
	14	CALLIES		25	VALENCE
	21	ESTEBANEZ		01	SAMMUT
	28	VERNUS		08	SALMON
MARS	07	BOISVEIL		15	BRUNEAU
	14	MASSON Benoit		22	YAHIA
	21	FRANGE		29	FRANGE
	28	MASSON Michel		05	MASSON Benoit
AVRIL	04	VERNUS		12	LECLERC
	05	BRUNEAU		19	SALMON
	11	BARROIS		25	BOISVEIL
	18	DURAND		03	MASSON Michel
	25	SAMMUT		10	BARROIS
MAI	01	CALLIES		17	POIRSON
	02	CALLIES		24	ESTEBANEZ
	08	LECLERC		31	VALENCE
	09	LECLERC		01	DEBEIR
	13	MASSON Benoit		07	SAMMUT
	16	FRANGE		14	DEBEIR
	23	YAHIA		21	SALMON
	23	POIRSON		28	VERNUS
	24	BOISVEIL			
JUIN	06	DEBEIR			
	13	BARROIS			
	20	VERNUS			
	27	POIRSON			

	MÉDECINS	COORDONNÉES
CHAZAY	Dr CALLIES de SALIES	04 78 43 60 03
	Dr DEBEIR	04 78 43 60 03
	Dr DURAND	04 78 43 05 11
	Dr ESTANOVE	04 78 43 07 84
	Dr Michel MASSON	04 78 43 67 85
CHASSELAY	Dr BOISVEIL	04 28 29 42 07
	Dr CAZENAVE	04 28 29 42 07
	Dr de VALENCE	04 28 29 42 07
	Dr OVIZE	04 78 47 61 65
CIVRIEUX	Dr VERNUS	04 72 59 98 40
	Dr SALMON	04 72 59 98 40
DOMMARTIN	Dr BARROIS	04 78 43 52 72
LES CHÈRES	Dr POIRSON	04 78 25 90 60
	Dr YAHIA	04 78 25 90 60
LISSIEU	Dr LECLERCQ	04 78 47 66 09
	Dr SAMMUT	04 72 54 90 19
LOZANNE	Dr Ben ABDALLAH	04 78 43 77 61
LUCENAY	Dr CORNET	04 74 67 45 23
	Dr FRANGE	04 74 66 83 06
MORANCÉ	Dr ESTEBANEZ	04 78 43 06 50
QUINCIEUX	Dr BRUNEAU	04 78 91 13 90
	Dr Benoît MASSON	04 78 91 17 57

QUINCIEUX



Calendrier des fêtes

1^{er} semestre 2021

(Sous réserve des directives gouvernementales et de l'évolution de la crise sanitaire)

JANVIER			
8	Amicale des Classes en 0	Tirage des rois	Maison des associations
14	Club des anciens	Tirage des rois + Assemblée Générale	Maison des associations
15	Amicale des Classes en 5	Assemblée Générale	Maison des associations
15	Amicale des Classes en 7	Assemblée Générale	Ancienne Poste
16	Municipalité	Vœux du Maire	Retransmis sur notre chaîne Youtube
16	Rocky Guinguette	Stage	Salle Georges Parent
17	Amicale des Classes en 6	Assemblée Générale + Tirage des rois	Ancienne Poste
21	Amicale des Classes en 2	Assemblée Générale + Tirage des rois	Ancienne Poste
22	Amicale des Classes en 9	Assemblée Générale	Ancienne Poste
23	Médiathèque	Rencontre auteur BD	Salle Georges Parent
23 et 24	Entre Scène et Saône	Pièce de théâtre	MJC
28	Les Lucioles	Assemblée Générale	Ancienne Poste
29	Amicale des Classes en 1	Assemblée Générale + Tirage des rois	Ancienne Poste
30	La Grange à sons	Atelier danse Bollywood	Salle Georges Parent
30	Ensemble musical	Impromptus I	Médiathèque
30	Société de chasse	Vente de boudins	Devant La Poste

FÉVRIER			
6	Conscrits des Classes en 0	Passage du flambeau	MJC
6	Amicale des Classes en 2	Vente d'andouillettes	Devant La Poste
6	Amicale Anciens Combattants	Assemblée Générale	Ancienne Poste
13	Rocky Guinguette	Stage	Salle Georges Parent
13	Amicale Sapeurs-Pompiers	Assemblée Générale	Maison des associations
13	Amicale des Classes en 8	Vente de fromages	Devant La Poste
14	Club des anciens	Loto	EMP
20	Amicale des Classes en 6	Vente de choucroute	Place du marché
21	Tennis de table	Thé dansant	EMP
27 et 28	Ensemble musical	Orchestrades VII	EMP

MARS			
6	Saônn'Automne	Concert	MJC
7	Société de chasse	Banquet	MJC
8	La grange à sons	Tous en Mars'Elles	Salle Georges Parent
13	Rocky Guinguette	Stage	Salle Georges Parent
13	Sou des écoles	Loto	EMP
13	Amicale des Classes en 7	Saint-Patoche	Place du marché
20	Conscrits des Classes en 1	Soirée ou théâtre	EMP ou MJC
27	MJC Cyclo	Rallye cyclo	Bouleodrome
27-28	Amicale des Classes en 5	Chasse aux œufs	Maison des associations + parc mairie
26 et 28	Ensemble musical	Festival des Polysons	EMP
	Ensemble musical	Stage orchestre	Salle Georges Parent

AVRIL			
3	Amicale des Classes en 9	Soirée festive	MJC
9	Amicale des Classes en 0	Assemblée Générale	Ancienne Poste
10	Ensemble musical	Impromptus II	Médiathèque
17	Rocky Guinguette	Stage	Salle Georges Parent
17	Conscrits 2021	Repas	EMP
21	Club des anciens	Concours de coinche inter clubs	EMP
24	Les Lucioles	Etoile d'un soir	EMP + BAR

QUINCIEUX



État civil



Alexandre Clément



Elliott Akita



Antoniou Antonios



Méloée Walter



Axel Chassagne



Ambre Nicolas



Charlie Chevillard



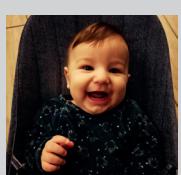
Noa Quintana Da Silva



Mattéo Da Silva Costa Matos



Ravel Soàn



Marceau Dennequin-Leemans



Sacha Franchino



Hugo Maisonneuve



Valentina Salgado



Léon Vercherat



Tymae Girault

Naissances

Janvier

- 18 - Navrozashvili Gabriel
- 22 - Alcaide Y Vidal Salvador
- 30 - Deeglise Dalil

Février

- 2 - Barberat Noé
- 2 - Barberat Tom
- 5 - Salgado Valentina
- 26 - Gaignard Isaac

Mars

- 2 - Prévost Milo
- 7 - Walter Méloée
- 1 - Vercherat Léon
- 17 - Franchino Sacha
- 25 - Hervé Elliot

Avril

- 22 - Fackeure Malo

Mai

- 26 - Dennequin-Leemans Marceau

Juin

- 5 - Antoniou Antonios
- 6 - Da Silva Costa Matos Mattéo
- 25 - Quintana Da Silva Noa
- 28 - Joly Buffin Maloïs
- 29 - Pretet Armand

Juillet

- 5 - Younes James
- 11 - Clément Alexandre

Août

- 4 - Chevillard Charlie
- 5 - Santarelli Elio
- 9 - Souny Liam
- 19 - Akita Elliott
- 21 - Landes Noëlie

Septembre

- 2 - Maisonneuve Hugo
- 3 - Declerieux Machado Hugo
- 6 - Godio Jules
- 9 - Nicolas Ambre
- 14 - Hamaïli Jade
- 23 - Lamarque Kaïssy
- 28 - Belenfant Nathan
- 28 - Girault Tymae
- 29 - Fournier Lucie
- 30 - Chassagne Axel

Octobre

- 7 - Landier Noé
- 20 - Vachez Livia

Novembre

- 4 - Patru Gabin
- 6 - Ravel Soàn
- 19 - Longhi Adrien
- 23 - Amenabar Marques Alba

Mariages

Juin

- 27 - Dénois Loïc et Maraviglia Audrey

Juillet

- 25 - Furtin Timothé et Alvaro Laurène

Septembre

- 12 - Infantino Pascal et Cornard Angèle
- 19 - Poinsonnet Gilles et Catinot Yvette
- 26 - Courbouleix Antony et Thille-Prénat Delphine
- 26 - Couasmé Mathilde et Gurgey Julie

Octobre

- 3 - Bransiecq Thomas et Del Signore Fanny
- 17 - Parent Bernard et Marmet Sylvie

Décembre

- 12 - Meilhac Antoine et Gebhardt Alexandra

Décès

Janvier

- 15 - Folléas Patrick

Février

- 16 - Pozi Elisabeth veuve Miyouna
- 18 - Rozier Jean-Yves
- 19 - Porte Joseph

Avril

- 25 - Pellet Albert

Mai

- 3 - Cléret Jeannine

Juin

- 12 - Debuis Gabriel

Juillet

- 4 - Collet Marie née Nicolas

Août

- 12 - Rissons Bernard
- 20 - Champavier Marguerite née Danguin

Septembre

- 7 - Vauty Huguette née Thomas

Octobre

- 14 - Perrier Marie-Antoinette née Déronze
- 15 - Jaloux Marie-Josette née Gourd

Novembre

- 28 - Cortier Raymonde née Villedieu

Décembre

- 6 - Dervieux Marius

**Tous les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles dans leur intégralité, sur le site de la mairie :
www.quincieux.fr**

Séance du 10 juillet 2020

Plan Climat Energie de la Métropole.

Le 13 septembre 2017, la commune avait décidé d'adhérer à ce dispositif qui a pour objectifs de limiter l'émission des gaz à effet de serre et d'adapter le territoire métropolitain au changement climatique.

Le PCAET, qui compte aujourd'hui plus de 130 partenaires, est une démarche de planification qui vise deux objectifs :

- limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de GES.
- réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts des changements climatiques qui ne pourront pas être évités.

L'ampleur du défi écologique nécessite la mobilisation de tous. L'engagement citoyen est indispensable pour mener à bien les différentes politiques visant à relever ce défi.

Les principaux enjeux sont :

- +2°C par rapport à la période préindustrielle
- + 80 % du nombre de décès lors de la canicule de 2003 à Lyon
- - 30 à 40 % du débit du Rhône l'été à horizon 2071-2100
- Il doit permettre de porter les énergies renouvelables à 17 % des consommations, de baisser de 43 % les émissions de CO2 et de 30 % la consommation d'énergie par rapport à 2000.

Pour autant, grâce à l'ensemble des actions prévues dans le plan climat, le territoire consomme globalement 20 % d'énergie en moins qu'en 2013. L'action territoriale a porté ses fruits, grâce à l'engagement de tous les acteurs du territoire.

Par courrier du 16 janvier 2019, M. le Maire avait fait part de sa volonté de poursuivre sa participation à la mise en œuvre de ce plan par la mise en place d'actions qui ont été reprises dans le Plan Climat Air Energie 2030.

Il rappelle que l'adhésion a fait sens lors du précédent mandat car la commune avait déjà pris des mesures qui s'inscrivaient dans ce plan. Ce renouvellement est donc naturel. Il faut que la commune montre l'exemple et soit exemplaire en la matière.

L'adhésion a été adopté à l'unanimité.

Prime exceptionnelle

Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Les dispositions du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permettent d'octroyer aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire soit du 24 mars au 10 juillet 2020 et ayant connu un surcroît significatif de travail une prime exceptionnelle. Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer une prime de 700 € pour les agents très fortement mobilisés et ce, notamment en dehors de leurs horaires habituels de travail, et de 500 € pour les agents fortement mobilisés et ayant soit assuré une permanence en dehors de leurs horaires habituels de travail soit ayant connu un surcroît d'activité lié à la situation sanitaire.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Séance du 8 septembre 2020

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

25 Amendements ont été déposés par la liste QUINCIEUX AVEC NOUS C'EST C.L.A.I.R.E.S.

Les amendements sont rejetés par 19 voix contre et 4 pour. Seul l'amendement 14 est retenu qui propose la transmission par voie électronique des amendements.

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur à la majorité (4 abstentions et 19 voix pour).

Accueil de loisirs de Saint-Germain- au-Mont d'Or pour 2020-2021

Une convention a été établie avec ce centre depuis l'année scolaire 2018-2019 en raison de la faiblesse des effectifs de l'ALSH de Quincieux durant les vacances scolaires.

Le conseil à l'unanimité reconduit cette convention pour l'année scolaire 2020-2021 avec une augmentation d'un peu moins de 30 centimes par jour par enfant.

La participation a été ajustée afin d'être en conformité avec le reste à charge applicable à l'ALSH du mercredi qui est organisé sur Quincieux.

Protection fonctionnelle à M. le Maire et à l'adjoint à l'urbanisme

Suite à une DACT (Déclaration attestant l'Achèvement et la conformité des Travaux), un rendez-vous avait été pris avec le déclarant pour le 13 juillet aux fins de vérifier la conformité de travaux.

La visite a débuté et rapidement le propriétaire s'est emporté. Il a proféré des insultes à l'encontre des élus, et a fini par les bousculer. Pour ne pas envenimer la situation, M. le Maire a pris la décision de quitter les lieux et de déposer une plainte à la gendarmerie le jour même.

L'article L 2123-35 du Code Général des Collectivités dispose que « La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. La commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'élu intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale».

Considérant que les gestes violents, les propos calomnieux et outrageants justifient l'octroi de la protection fonctionnelle, le conseil municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle à M. le maire et à l'adjoint délégué à l'urbanisme, par 4 abstentions et 16 voix pour (en dehors de la présence des 2 élus).

Subvention au comité des fêtes

M. le Maire a rappelé que l'ancienne municipalité a initié le Festival Saôn'Automne. Cet événement culturel permet d'accueillir différentes troupes musicales sur la commune.

C'est également un moment de rencontre entre les habitants et l'occasion de faire découvrir Quincieux et son patrimoine.

Le but était de porter la manifestation afin de l'ancrer dans le territoire. La commune n'avait pas pour finalité de le porter dans le temps. Le comité des fêtes attaché à ce festival, reprendra à compter de 2020 le pilotage et l'animation de celui-ci.

Toutefois, le budget global étant très important, il n'est pas possible que ce festival s'autofinance. La Collectivité doit donc apporter un concours financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en dehors de la présence de 3 élus à l'unanimité des votants décide d'octroyer une subvention de 7 500 € au comité des fêtes.

Séance du 6 octobre 2020

Subvention à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Mont Verdun

Une provision a été faite au budget primitif 2020 en vue de l'octroi de cette subvention. Cette association accueille des jeunes de Quincieux, Saint Germain-au-Mont-d'Or, Curis et Poleymieux. Les séances d'instruction et de sport se déroulent sur les communes de Quincieux et de Poleymieux.

Cette année, 21 jeunes se sont inscrits dont 12 de Quincieux. L'aide représente entre 50 et 60€ par jeune et sert à financer les tenues de JSP. 3 jeunes de Quincieux ont intégré la caserne de la commune.

Le conseil à l'unanimité, accorde une subvention de 700 €. Les Jeunes Sapeurs-Pompiers sont la relève de nos pompiers, ils commencent à l'âge de 11 ans révolus avec un cursus de quatre années. Les JSP restent associatifs, il n'y a aucun partenariat avec le SDMIS. Cela permet d'avoir des jeunes directement opérationnels lorsqu'ils intègrent une caserne.

Mise en conformité du RGPD

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Les collectivités territoriales traitent de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion des services publics dont elles ont la charge (état civil, inscriptions scolaires,

listes électorales, etc.), la gestion des ressources humaines, la sécurisation de leurs locaux. Respecter les règles de protection des données est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés et des agents. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour les élus qui sont responsables des fichiers et des applications utilisées au sein de la commune.

Cette prestation est confiée à une société du Val de Saône, le traitement des données durera entre 8 à 12 semaines pour un coût de 3 965 € ce qui est peu onéreux. Cette mise en conformité se fera en quatre temps et débutera au mois de novembre :

- 1/ Recensement des traitements
- 2/ Tri dans les données
- 3/ Organiser le respect du droit des administrés
- 4/ Sécurisation des données.

A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de l'engagement de la commune dans cette démarche de mise en conformité des données personnelles avec le RGPD.

Subvention la Grange à Sons

La Grange à Sons a organisé « le chant des possibles » le 7 février dernier qui a été créé et interprété par des personnes en situation de handicap. La Grange à Sons avait alors sollicité la mairie pour une aide de 365 €. Il avait alors été décidé d'attendre le compte rendu financier pour décider de l'octroi ou non de cette subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide de 310 €.

Séance du 7 novembre 2020

Archives de la commune

M. le Maire ayant la responsabilité de la conservation des archives communales souhaite que ces documents soient conservés convenablement et propose de les déposer aux Archives Départementales. Cette question avait déjà été abordée au dernier mandat. M. le Maire et Hervé Rippe avaient d'ailleurs visité les locaux des Archives Départementales et une visite des archives de Quincieux avaient eu lieu en 2015. Certains documents seront mieux conservés dans leurs locaux qu'en mairie. De plus, ils seront plus facilement communicables car ils seront numérisés

par les Archives Départementales et cette intervention est gratuite. Les documents déposés seront toujours propriété de la commune et feront l'objet d'une convention de dépôt. Seront déposés les registres d'état civil antérieurs à 1900 et pour les autres documents (sauf l'urbanisme) ceux antérieurs à 1950.

Le reste des documents restant en mairie seront classés réglementairement dans les archives de Quincieux.

Cette prestation sera réalisée par un prestataire extérieur et se déroulera sur deux années (2020 et 2021).



Elle permettra de répondre aux obligations réglementaires mais également d'avoir une meilleure connaissance des documents que possède la commune. La recherche de documents s'en trouvera également facilitée.

Restaurant scolaire

Les marchés initiaux pour la construction du restaurant scolaire ont été acceptés par délibération n° 2019-23 en date du 26 mars 2019. Certains avenants ont été établis par délibération n° 2020-13 en date du 25 février 2020 puis par délibération n° 2020-68 en date du 6 octobre 2020. Un 3ème et dernier avenant est nécessaire pour répondre à des modifications de prestations et sur l'allongement de la durée globale des travaux qui est porté de 15 à 18 mois pour tenir compte de la co-activité limitée au sortir du confinement des mois de mars/avril 2020.

Le montant total HT des travaux est ainsi porté à 2 026 729,84 € pour un marché initial de 2 018 991,87 € soit un dépassement de budget de 0,45 %.

M. le Maire renouvelle ses remerciements aux services. Il précise que cette augmentation est vraiment très faible ce qui est assez exceptionnel pour ce type d'opération.

Marchés de services d'assurances

La commune a lancé une procédure d'Appel d'Offre ouvert pour ses besoins en matière de service d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette procédure a fait l'objet d'une publicité au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics).

12 offres ont été déposées dans les délais, aucune offre n'a été remise hors délais.

Après analyse des offres en application des critères prévus au règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offre a attribué les offres comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

Compte-tenu de la nature des prestations, la commune s'est faite assistée par un bureau.

Le montant total des primes passe de 70 000 € par an actuellement, à 57 045 €. Les baisses les plus notables sont constatées sur les dommages aux biens et sur la flotte automobile qui connaissent peu de sinistres. Il y a une augmentation sur l'assurance des prestations statutaires qui

s'explique par l'augmentation de la masse salariale. Sur 4 ans, l'économie serait de l'ordre de 50 000 €.

Jardins familiaux de Chamalan

L'article 1-3 du règlement intérieur doit être révisé, car il est souhaitable que la dénonciation du bail ne puisse intervenir qu'à l'échéance du 31 décembre de chaque année pour éviter des résiliations à l'issue de la période de récolte.

Il est proposé également de préciser que chaque année commencée est due et d'indiquer qu'une dénonciation anticipée est possible en cas de force majeure comme la maladie, le déménagement, ... Dans ce cas-là, un remboursement au prorata temporis sera réalisé. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Subvention à l'ARDAB projet « Défi foyer à alimentation positive 2020-2021 »

L'objectif de ce défi est de démontrer de manière conviviale que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire. La 1^{ère} édition du défi Familles A Alimentation Positive s'est déroulée sur Lyon en 2012-2013. Depuis, l'opération a été déployée sur de nombreux territoires, en Rhône-Alpes et ailleurs en France. Le principe du défi est simple : des équipes d'une dizaine de foyers (personnes seules, couples, foyers avec enfants) se regroupent pour relever le défi d'augmenter leur consommation de produits bio locaux tout en conservant un budget constant et en se faisant plaisir. Il s'agit d'un accompagnement gratuit avec au programme : visites de ferme, échanges avec un diététicien-nutritionniste sur l'intérêt des produits bio locaux et leurs apports nutritionnels, cours de cuisine, jardinage, trucs et astuces pour consommer bio et pas cher...

La commune a décidé de participer au 9^{ème} Défi de la Métropole de Lyon, qui se déroulera de septembre 2020 à juin 2021, en mobilisant une dizaine de foyers pour constituer une équipe. Dans ce cadre, elle bénéficiera du concours de l'ARDAB qui sera chargée d'animer et de coordonner le projet et ses acteurs.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (2 abstentions et 20 voix pour) de participer à hauteur de 1 500 € par équipe et pour un défi par une subvention à l'ARDAB

Séance du 17 décembre 2020

Installation d'une conseillère municipale

Le conseil municipal, en application de l'article L 270 du Code électoral, prend acte de l'installation de Madame Shirley RENET de la liste « Quincieux, ma Commune », suite à la démission d'un adjoint par courrier du 14 novembre 2020 et acceptée par le Préfet du Rhône le 2 décembre 2020.

Election d'un nouvel adjoint au maire

Suite à la démission d'un adjoint, un poste d'adjoint est vacant. La bonne administration de la Collectivité nécessite de pourvoir à ce poste d'adjoint. En application de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités, ce nouvel adjoint a été choisi parmi les conseillers de même sexe et il a été proposé que l'adjoint nouvellement élu prenne le même rang que l'adjoint démissionnaire soit le 5^{ème}. Après vote du conseil municipal, Monsieur Cyrille FIARD est nommé 5^{ème} adjoint.

Vidéoprotection

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les équipements de vidéoprotection de la commune afin de prévenir les actes malveillants en se voulant dissuasif mais de permettre également la résolution de certains délits ou crimes par les renseignements qu'il peut apporter au cours des enquêtes, des compléments de caméras ont été validés par le conseil pour un montant de 50 000 €. Un appel à subvention (FIPD et région) sera lancé pour un montant de 40 000 €.

Fourniture de denrées alimentaires

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée par la commune pour ses besoins en matière de fourniture de denrées alimentaires. Cette procédure a fait l'objet d'une publicité au JOUE (Journal officiel de l'Union Européenne) et au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics).

8 plis ont été déposés dans les délais, aucun pli n'est parvenu hors délais.

Pour les lots 3 et 11 aucun pli n'a été déposé. Il pourra être fait application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique qui permet de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Après analyse des offres en application des critères prévus au règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offre a attribué les lots comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

Bons cadeaux aux agents communaux

Chaque année un repas est organisé avec le personnel communal et les élus de la commune pour les voeux du maire au personnel. Compte tenu de la situation sanitaire, cet évènement ne pourra pas avoir lieu. Aussi afin de maintenir ce lien avec les agents, il a été proposé de leur octroyer des bons-cadeaux d'une valeur de 40 € à valoir auprès de certains commerçants de Quincieux.

Ce dispositif permettra également de soutenir quelques 6 commerces locaux qui souffrent de la situation sanitaire et économique actuelle.



Réfection de mobilier de l'Eglise

Suite au compte-rendu de la visite d'inspection du service de la Conservation des antiquités et objets d'art du Rhône en date du 4 janvier 2020, il a été constaté la nécessité de procéder à un dépoussiérage de la Pietà et à une sécurisation du haut relief afin qu'il ne soit pas volé. Une restauration de ces deux biens est également nécessaire.

La Pietà est classée au titre des monuments historiques par arrêté du 6 mai 1942. Quant au haut-relief, il est inscrit par arrêté en date du 2 juillet 1992.

Compte tenu de ces protections la commune peut bénéficier de concours financiers de l'Etat qui peuvent être de 25 % pour les objets inscrits et de 50 % pour les objets classés. Ce concours porte sur le montant HT des travaux.

L'enveloppe des travaux est estimée à 2 245,00 € HT pour la Pietà et 3 469,00 € HT pour le haut-relief.

Le conseil a accepté l'inscription de ces dépenses au budget 2021.

La Chapelle

Un diagnostic sanitaire de la Chapelle a été réalisé en 2020. Il fait apparaître divers désordres (fissures sur la façade nord, dégradations partielles de ce même mur, joints défectueux, remontée d'eau, affaissements de pierres sur l'arc entre le chœur et la nef, quelques fissures intérieures) auxquels il conviendrait de remédier par la mise en œuvre de travaux de réhabilitation.

Ce bâtiment est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques depuis le 21 mars 1983 et les peintures intérieures le sont depuis le 5 février 1985.

Afin d'engager ce programme, il a été demandé au Conseil Municipal d'inscrire ce programme en 2021 et d'autoriser le maire à solliciter des concours financiers auprès de la DRAC, de la Région Auvergne-Rhône Alpes et de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Prévisionnel :

Total des travaux : 283 900 €
Subventions : 227 100 €
Reste à charge : 56 800 €

Loyers communaux pour les établissements fermés suite Covid-19

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, plusieurs commerces ont été fermés administrativement car jugés non essentiels à la vie de la Nation.

A l'image de ce qui a été fait lors du premier confinement, le conseil municipal a validé l'annulation des loyers communaux durant la fermeture administrative des établissements L'Evidence, Les Platanes et Rebut coiffure.

Création d'un emploi de conseiller numérique

La commune s'est portée candidate à l'appel à projet organisé par l'Etat.

Ce projet vise à financer 4 000 emplois de conseillers numériques qui auront pour objectif de former les usagers au numérique. La commune n'a pour obligation que de donner le matériel nécessaire à l'agent, de l'autoriser à partir en formation et à l'accompagner dans sa mission.

L'Etat finance ce projet via l'attribution d'une subvention de 50 000 € versée en 3 fois sur une période de 2 ans.

L'agent serait accueilli à la médiathèque.

La candidature de la commune est encore à l'étude mais en précision d'un éventuel recrutement, il a été validé d'ouvrir cet emploi.